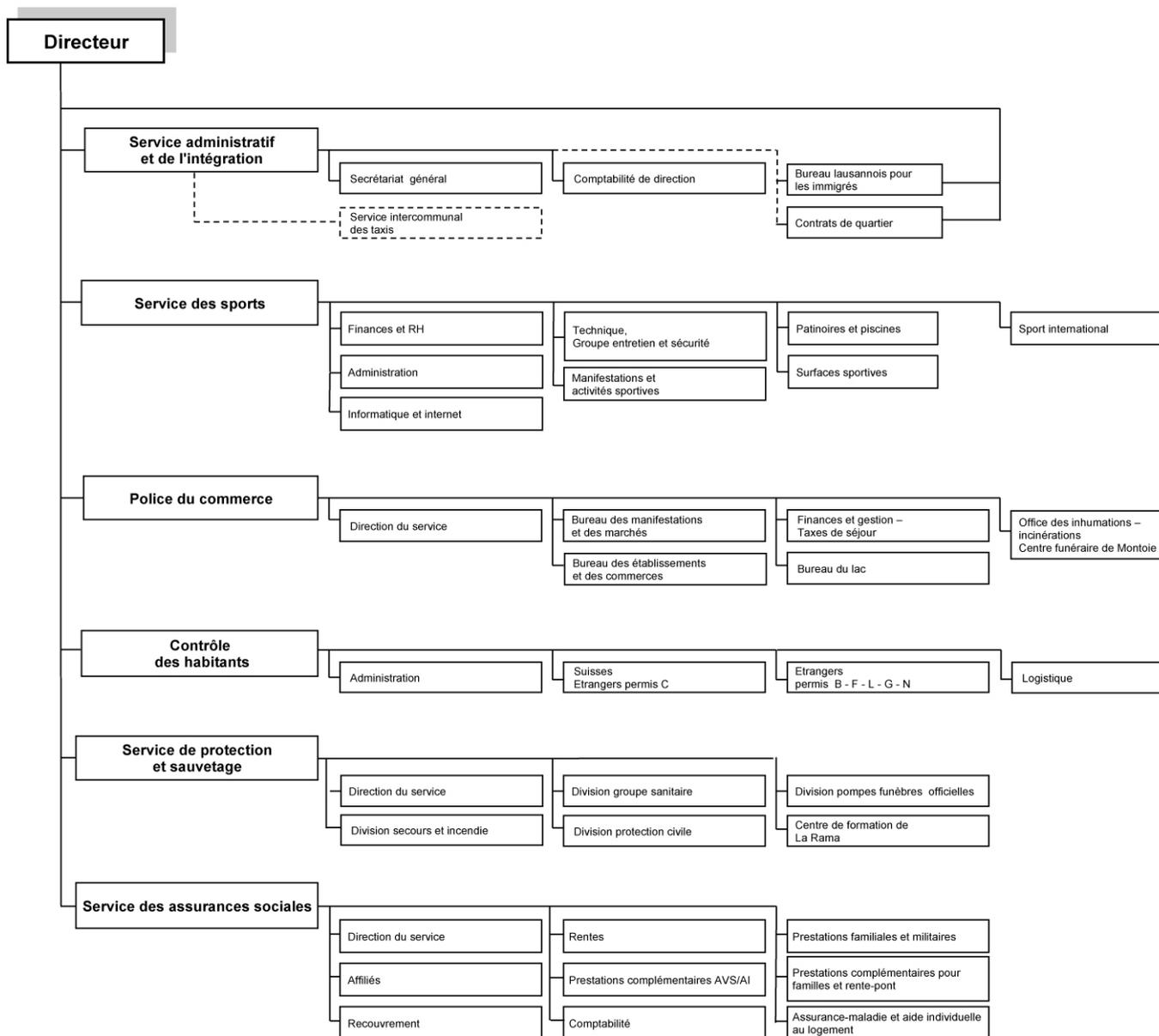


Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population



Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population (SIPP)

La Suisse qui gagne à Lausanne ! Tel pourrait être le titre accrocheur de ce chapitre tant le succès populaire de l'accueil officiel de l'équipe victorieuse de la Coupe Davis fut impressionnant. Fruit d'une organisation aussi efficace que réactive, cette fête du tennis aura drapé de rouge la place de la navigation en ce 24 novembre 2014. Symbolique d'une nouvelle année sportive d'une grande richesse, la manifestation laisse augurer d'un bel entrain en vue des Jeux olympiques de la jeunesse dont la candidature lausannoise aura été peaufinée tout au long de l'année. Cette aventure trouvera son épilogue en 2015 avec la désignation, par le Comité international olympique (CIO), de la ville hôte.

Parallèlement, et fidèle à sa ligne, la Ville aura accueilli plusieurs épreuves de dimension internationale comme la finale de Coupe du monde de tir à l'arc ou de la DHS Europe Cup de tennis de table. Cette ouverture au monde s'est accompagnée de nombreux projets et manifestations à caractère local. C'est ainsi que le Conseil communal a accepté la création du Centre sportif de Pierre-de-Plan, la transformation de la patinoire de la Pontaise ou que s'est poursuivie la rénovation de la piscine de Bellerive. Chacun de ces dossiers porte l'empreinte du Service des sports.

Ces nouvelles infrastructures et ces travaux de rénovation favorisent, globalement, la qualité de l'offre sportive mise à disposition d'une population résidente en hausse continue. Le Service du contrôle des habitants a en effet pu saluer en cours d'année l'inscription du 140'000^e habitant.

2014 marque aussi un jalon important dans l'organisation de plusieurs services de SIPP. C'est ainsi que le Service des assurances sociales a été profondément réorganisé grâce à une nouvelle répartition des tâches entre l'Agence d'assurances sociales de Lausanne et la Caisse cantonale AVS. Pour sa part, le Service de protection et de sauvetage verra son action en grande partie cadrée par deux nouveaux textes réglementaires adoptés cette année par le Conseil communal, à savoir le règlement du service contre l'incendie et de secours (RSDIS) et le règlement sur la police du feu (RPOF). Le premier de ces textes a par ailleurs permis le rapprochement avec les sapeurs-pompiers d'Epalinges. Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), rattaché au Service administratif et de l'intégration, complétera sa palette de prestations, notamment en matière de prévention du racisme et d'interculturalité dans le monde du travail, ceci grâce à la signature de conventions avec l'Etat de Vaud. Ces dernières, tout en reconnaissant la qualité de la politique lausannoise d'intégration, apportent à la Ville des moyens supplémentaires bienvenus.

Il est enfin à relever qu'après plus de 37 années au service de la Ville, M. Jean-Claude Martin, secrétaire général de la direction et chef du Service administratif et de l'intégration, a pris sa retraite. Son successeur, M. Didier Erard, est entré en fonction le 1^{er} octobre, fort d'un parcours mené au sein d'administrations cantonales et communales ainsi que du secteur privé.

SERVICE ADMINISTRATIF ET DE L'INTÉGRATION (SAI)

Il est l'organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat général

- acheminement du courrier (par son huissier)
- traitement du courrier (ouverture, enregistrement, tri, diffusion dans les services concernés)
- contrôle du suivi
- apport rédactionnel et rédaction de nombreux documents (préavis, communications, notes à la Municipalité, etc.)

- gestion du secrétariat du directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population
- établissement de l'ordre du jour et contrôle des dossiers pour les séances de Municipalité
- tenue des procès-verbaux des séances hebdomadaires des chefs de service
- participation à divers groupes de travail transversaux de l'administration

Comptabilité de direction

- élaboration, avec les services concernés, du budget de fonctionnement
- établissement, sur la base des données fournies par les services, du plan des investissements
- contrôle budgétaire
- gestion de la TVA
- gestion des crédits d'investissements
- passation des écritures dans les comptes de fonctionnement, d'investissements et de bilan, ainsi que dans les comptes des fournisseurs
- enregistrement de la facturation aux débiteurs
- gestion administrative et comptable du personnel de la direction (entrées, sorties, changements de statut, etc.)
- gestion comptable de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- conduite d'études et d'analyses diverses
- correspondant micro-informatique (CMI)

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administratif (SIPP)	12.55	12.55	12.55	13.55
Contrats de quartier (SIPP)	0.80	0.80	0.80	0.80
Intégration (SIPP)	3.65	2.80	3.65	3.65
Total service	17.00	16.15	17.00	18.00

L'ept supplémentaire affecté à l'unité « administratif » s'explique par l'engagement du nouveau secrétaire général de la direction avant la fin des rapports de travail avec son prédécesseur.

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administratif (SIPP)	15	12.55	16	13.55
Contrats de quartier (SIPP)	1	0.8	1	0.8
Intégration (SIPP)	4	2.8	5	3.65
Total service	20	16.15	22	18

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Nombre de mouvement(s)	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	3	2

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	1
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	3

TAXIS**PRINCIPALES TÂCHES**

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- surveiller et corriger les examens topographiques
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter suite à réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- assurer la préparation et le suivi des activités de la Commission administrative des taxis et du Comité de direction de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- assurer la modification partielle de la réglementation

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2.95 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Lausanne fait partie, avec onze autres collectivités locales des environs.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Dans l'affaire des exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place, le Tribunal fédéral a, le 17 avril, débouté les trois derniers recourants, mettant ainsi un terme à un peu plus de cinq ans de procédure. Dès lors, tous les titulaires d'une autorisation A sont désormais affiliés au central d'appel des taxis de place, soit comme abonnés, soit comme associés.

Par ailleurs, une deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis a été entreprise. Cette démarche vise à accélérer davantage le processus de rotation des autorisations A et, partant, à diminuer le délai d'attente des candidats à une telle autorisation. Ces modifications devraient être soumises au Conseil intercommunal courant 2015.

Autorisations

Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 17 autorisations A (2013 : 19) ont été transférées principalement soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	50	51	55	58
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	2	2	2	2
AB Taxis Lausanne	2	2	2	1
Autres	20	27	24	30
Total	75	83	84	92

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2013	2014	2013	2014
Entreprises	4	4	18	19
Exploitants indépendants	7	7	7	7
Total	11	11	25	26

Conducteurs

Au nombre de 475* (2013 : 481), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Homme		Femmes	
	2013	2014	2013	2014
Conducteurs « réguliers »	420	414	21	22
Conducteurs « auxiliaires »	36	37	4	2
Total	456	451	25	24

* dont 237 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 41 demandes enregistrées (2013 : 40), 31 carnets de conducteur ont été délivrés (2013 : 14), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'337'286 courses, contre 1'404'961 en 2013.

Stations

Au nombre de 46 (2013 : 45), les stations offrent un total de 194 places, contre 192 en 2013. En effet, une nouvelle station a été aménagée au Swiss Tech Convention Center de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS (BLI)

PRINCIPALES TÂCHES

Le BLI est un centre de compétences dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme et fonctionne comme une plate-forme d'information et de proposition pour les interlocuteurs institutionnels et associatifs sur les plans communal, cantonal et fédéral :

- contribuer à la définition de la politique communale en matière d'intégration des étrangères et étrangers
- soutenir les associations en matière de gestion des projets et conseille le public sur les questions liées à la migration dans le but de servir de relais au sein du réseau socio-administratif lausannois et vaudois

Signature de deux conventions avec le Canton

Si l'année 2013 a été particulièrement marquée par des négociations intenses avec le Canton, l'année 2014 aura été celle de la concrétisation avec la signature de deux conventions pour la période 2014-2017.

1) *Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre de l'encouragement spécifique de l'intégration dans la Commune de Lausanne*

En acceptant cette convention, la Commune s'engage à réaliser 17 mesures spécifiques d'intégration, conceptualisées par le BLI. En contrepartie, le montant global versé par le Canton pour la durée convenue du programme est de CHF 2'632'680.-, ce qui représente une somme annuelle de CHF 658'170.-, de 2014 à 2017. Il est à noter que la convention est valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, renouvelable pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

2) Convention de subventionnement concernant la mise en œuvre des prestations en matière de prévention du racisme

Les tâches et missions suivantes sont confiées à la Commune, qui les délègue, sous sa responsabilité, au BLI :

- conception et délivrance de prestations de formation ;
- contrôle et suivi desdites prestations en termes de résultats et de coûts ;
- maintien d'une permanence d'accueil, d'orientation et de soutien en cas de situation de racisme ;
- mise en œuvre et tenue d'indicateurs d'évaluation de la permanence.

A ces fins, la seconde convention prévoit le versement annuel d'un montant de CHF 150'000.– pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. A l'instar de la précédente, cette seconde convention est également renouvelable pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. Le Canton reconnaît ainsi l'expertise de la Ville de Lausanne en la matière.

Par ailleurs, dans le domaine de la prévention du racisme, le BLI s'est distingué en éditant, en vue de la *Semaine d'actions contre le racisme 2014*, une publication fort remarquée au niveau fédéral, intitulée « Construire l'égalité ». Volontairement synthétique, cette publication permet de faire un pas supplémentaire en matière de formation et d'information, en sa qualité d'outil de sensibilisation applicable sur le terrain, dans les quartiers et auprès des professionnels.

Réorganisation du BLI en pôles thématiques

L'organisation du BLI, avec des ressources supplémentaires, est conçue désormais en « pôles thématiques », permettant de mieux répondre aux enjeux actuels. Cette organisation offre également la possibilité d'une spécialisation dans divers secteurs clés de la politique d'intégration (intégration professionnelle, intégration sociale, accueil, citoyenneté, prévention du racisme et information).

Afin de répondre aux nouveaux besoins et de développer les mesures liées aux conventions précitées, 1.6 ept supplémentaire, sous la forme de contrats à durée déterminée jusqu'en 2017, a été mis au concours en 2014. En matière de personnel, le BLI dispose désormais de 5.25 ept. Toutefois, l'équipe du BLI ne sera complète qu'en mars 2015, avec le renforcement prévu du secrétariat.

Lancement du Fonds lausannois d'intégration (FLI)

Le Fonds lausannois d'intégration, doté de CHF 100'000.–, vise à compléter l'action conduite par les pouvoirs publics dans les secteurs clés de l'intégration en mettant en avant la participation des citoyennes et des citoyens. Valoriser la diversité culturelle, favoriser la cohabitation dans les quartiers et promouvoir l'égalité des chances sont autant d'objectifs poursuivis par le FLI qui constitue l'une des nouvelles mesures phares du programme communal d'intégration.

Son lancement a eu lieu le 1^{er} septembre 2014, dans une salle du Conseil communal comble. Simultanément, une formation de deux jours sur la gestion de projets a été organisée par le BLI, à l'attention des associations, ceci dans le but d'améliorer la qualité et l'adéquation des projets aux critères définis par l'appel d'offres.

Pour cette première édition, le BLI a reçu 19 projets pour un montant total de plus de CHF 155'000.–. La Commission tripartite pour l'intégration des immigrés (CTI), sur préavis du BLI, a choisi treize projets. Les projets retenus ont reçu un appui financier d'un montant global de CHF 74'000.–. Les subsides vont de CHF 3'600.– à CHF 10'000.–. La diversité des projets constitue l'une des caractéristiques de ce Fonds.

Forum ouvert sur la collaboration entre associations et Ville de Lausanne.

Si, au cours de l'année 2013, des discussions sur la redéfinition du rôle du Forum des étrangères et des étrangers de Lausanne (FEEL) ont été conduites au sein de la CTI, ces pistes se sont avérées obsolètes en 2014, en raison des diverses crises qu'a connues l'association faïtière. Dans un premier temps, ces crises récurrentes se sont soldées par la décision municipale de diminuer fortement la subvention communale dès janvier 2014, puis de cesser tout subventionnement du FEEL à partir de janvier 2015.

Entretemps, sous les auspices de la CTI et du BLI, s'est déroulé le 29 novembre le forum ouvert « A l'écoute de la diversité ! », organisé en tant qu'espace de participation citoyenne pour les associations de personnes migrantes. L'objectif et la question de travail ont été définis au préalable, d'entente avec des représentants associatifs, et c'est sous le thème « La Ville de Lausanne souhaite être partenaire de votre association. Comment favoriser notre collaboration ? » qu'a été lancé cet événement. Réunissant environ 80 personnes, ce forum a répondu à une réelle attente à en croire les échos très positifs recueillis. Un bilan, articulé autour des propositions des participant-e-s en vue de l'identification de futures pistes de travail à même d'encourager cette collaboration, sera tiré début 2015.

Avec la dissolution probable du FEEL, le dispositif lausannois d'intégration repose désormais sur le travail du BLI et de la CTI. La représentation des étrangères et des étrangers sera au cœur du prochain rapport-préavis portant sur la politique communale d'intégration. Les résultats du forum ouvert contribueront à cette redéfinition.

CONTRATS DE QUARTIER

PRINCIPALES TÂCHES

- initier et mettre en œuvre les contrats de quartier passés entre la Ville de Lausanne et les personnes qui habitent ou sont actives dans un quartier afin de réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier concerné
- favoriser le lien entre les habitants d'un quartier et l'administration

Reposant sur une collaboration avec les associations locales, plus particulièrement la Maison des Boveresses et la société de développement, le contrat de quartier des Boveresses s'est attaché, au cours de cette deuxième année d'existence, à renforcer la dynamique locale et à développer des projets concrets et spécifiques. L'objectif de ces démarches vise l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier.

En 2014, la commission de quartier, mise en place dans le cadre du contrat, et qui regroupe 13 habitants et 2 représentantes du SAI (la responsable et son assistante), a défini ses priorités parmi les projets issus de ses groupes de travail (mobilité, espace public, équipements collectifs et logement, « vivre ensemble »). Parallèlement, les réflexions d'un groupe de jeunes ont également été prises en considération dans la définition d'une feuille de route comportant désormais 22 projets. Ces propositions ont été présentées aux habitants lors d'une deuxième conférence de quartier qui s'est tenue le 26 septembre dans une atmosphère des plus conviviale. Cette réunion a non seulement permis aux habitants de prendre connaissance des propositions de la feuille de route, mais elle a surtout débouché sur une validation de ces dernières. Le document ainsi consolidé a été remis au directeur SIPP et à la Municipalité qui en a pris connaissance et l'a validé le 8 décembre.

Simultanément, des projets concrets ont vu le jour. Il convient de citer la création et la mise à disposition d'un équipement pour une équipe de football composée de requérants de l'EVAM, la création des *Nouveaux jardins* de l'Entraide protestante suisse (EPER) dans le plantage de Praz-Séchaud, la mise en route d'un point de distribution hebdomadaire de paniers bio du *Jardin potager* et une participation à la fête des quarante ans de la Maison de quartier. Une étude menée par le Centre international d'étude du sport (CIES) sur le rôle joué par le FC Boveresses dans le processus d'intégration a été présentée le 12 novembre au centre sportif de Praz-Séchaud. Cet événement a notamment été marqué par la venue de joueurs du FC Lausanne-Sport. Cette étude a été publiée dans les Cahiers du BLI. Elle met particulièrement en exergue la fonction intégratrice de ce club en plein essor et témoigne ainsi de l'opportunité des moyens mis en œuvre afin d'améliorer les infrastructures dans et sur lesquelles évoluent ses quelque 250 membres, masculins comme féminins. Le FC Boveresses compte en effet plusieurs équipes féminines dans ses rangs.

En concertation avec différents services de la Ville, d'autres mesures ont été initiées et devraient être concrétisées en 2015. Parmi elles se trouvent l'installation d'un fitness urbain dans la zone sportive, la refonte de la signalisation du quartier ou la poursuite du rapprochement entre gérances, locataires et concierges. La relocalisation de la halte-garderie Rataboum, qui implique divers services de la Ville, figure également au rang des dossiers suivis dans le cadre du contrat de quartier. Plus globalement, sa responsable assure le lien avec l'administration communale et la commission de quartier, laquelle suit le processus au nom des habitants. Au niveau interne, le groupe d'accompagnement des contrats de quartier, qui regroupe des représentants de dix services communaux, s'est réuni à quatre reprises en 2014. Ce groupe est présidé par le directeur des Sports, de l'intégration et de la protection de la population.

Au-delà de l'activité menée aux Boveresses, des contacts avec les autres contrats de quartier à Genève se poursuivent avec, notamment, l'organisation d'une table ronde en septembre. Les liens avec l'association *Montelly vit*, issue du premier contrat de quartier, se maintiennent. En outre, une réponse coordonnée par deux directions a été apportée à une demande de l'Association de Quartier France-Collonges-Maupas, par la mise sur pied d'ateliers dédiés à l'espace public, à la sécurité et aux espaces verts. Enfin, la responsable des contrats de quartier a participé au groupe de travail sur le Plan directeur communal (PDCom), ainsi qu'au groupe espace public pour le futur quartier de Sévelin.

SERVICE DES SPORTS (Sports)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Administration

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport
- direction et administration du service
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois
- administration du personnel du service
- comptabilité du service

Informatique et Internet

- support informatique en faveur du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des pages Intranet du service
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des sites Internet du service
- élaboration, direction et suivi de projets informatiques en faveur du service
- élaboration, direction et suivi de projets graphiques en faveur du service
- promotion de projets spéciaux

Manifestations et activités sportives

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale
- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale

Piscines et patinoires

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartier
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise

Sport international

- valorisation de la place de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives ou liées au sport établies à Lausanne
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et canton de Vaud)

Surfaces sportives

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures de la Ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.)
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand

Unité technique

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne
- montage / démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles
- ouvriers spécialisés

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (SPORTS)	9.65	9.65	9.45	9.05
Manif. et activités sportives	7.60	7.60	7.60	7.60
Piscines et patinoires	28.56	24.56	27.96	25.96
Sport international	1.50	1.50	1.50	1.50
Surfaces sportives	23.25	20.25	23.85	23.85
Unité technique	18.00	18.00	18.00	18.00
Total service	88.56	81.56	88.36	85.96

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	-0.20

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (SPORTS)	11	9.65	10	9.05
Manif. et activités sportives	8	7.60	8	7.60
Piscines et patinoires	28	24.56	30	25.96
Sport international	2	1.50	2	1.50
Surfaces sportives	21	20.25	24	23.85
Unité technique	18	18.00	18	18.00
Total service	88	81.56	92	85.96

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Administration (SPORTS)	1		2	
Total service	1		2	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	8	10

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	5
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	1
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	8

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ADMINISTRATION

L'adoption, en février, par le Conseil communal des conclusions du rapport-préavis N° 2014/02 (« *Lausanne 2020. Présentation d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet* ») constitue un des faits marquants de l'année 2014 pour le Service des sports. La Municipalité a ainsi pu poursuivre l'aventure de la candidature lausannoise à l'organisation de ces jeux en disposant du soutien du Conseil communal ainsi que du financement nécessaire à la réalisation du dossier de candidature, dossier qui a été officiellement remis au Comité international olympique le 17 juin. La ville roumaine de Brasov a également remis le sien. Le choix de la ville hôte aura lieu à Kuala Lumpur en juillet 2015.

La réfection du réservoir du Calvaire et la réalisation d'un important projet immobilier sur ce site vont entraîner la disparition d'infrastructures sportives (courts de tennis et pistes pour la pratique de la pétanque). Pour palier à cette perte, mais aussi offrir aux habitants de ce nouveau quartier un lieu de détente et de pratique sportive, la Municipalité a proposé la création du Centre sportif de Pierre-de-Plan qui abritera un club de tennis (trois courts, un clubhouse et des vestiaires), un club de pétanque (neuf pistes), un terrain de football ouvert à tous et une surface, libre de tout équipement, également ouverte à tous. Ceci a été rendu possible grâce à la désaffectation du terrain de football qui s'y trouvait et au déplacement des activités du club locataire sur le site de Grand-Vennes. L'ensemble de ces opérations a fait l'objet du préavis N° 2014/06 (« *Centre sportif de Pierre-de-Plan. Désaffectation du terrain de football. Réalisation de trois courts de tennis, d'un terrain de football ouvert à tous et de neuf pistes pour la pratique de la pétanque et des jeux de boules. Centre omnisports de Grand-Vennes. Réfection et mise en conformité du terrain de football en gazon naturel* ») dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil communal le 20 mai. Le montant alloué pour ces travaux s'élève à CHF 1'670'000.—.

Après Edimbourg, Istanbul, Tokyo et Paris, Lausanne a été, les 6 et 7 septembre, le cadre de la « Archery World Cup Final » (finale de la coupe du monde de tir à l'arc). A cette occasion, le public a pu voir s'affronter les meilleurs archers mondiaux, dont le champion olympique et multiple champion du monde, le Sud-Coréen Oh Jin Hyek. Pays hôte, la Suisse, qui ne figure pas dans l'élite de l'archerie, a pu pour l'occasion aligner des représentants dans toutes les catégories de tir, expérience des plus enrichissantes pour nos athlètes. Un stade construit spécialement pour l'occasion sur la place de la Navigation à Ouchy a permis à des milliers de spectateurs de découvrir un sport peu connu en Suisse mais très suivi à l'échelle internationale, en particulier en Asie. A l'arc classique (aussi dit « olympique »), la victoire est revenue au Néerlandais Rick Van der Ven et à la Chinoise Xu Jing. A l'arc à poulie (« compound »), ce sont l'Américain Reo Wilde et la Colombienne Sara Lopez qui ont été sacrés.

2014 a aussi marqué un tournant pour le tournoi lausannois de tennis de table en devenant la « DHS Europe Cup », tournoi réunissant les 12 meilleurs joueuses et joueurs européens, dont plusieurs médaillés olympiques et champions du monde. C'est sur demande de la fédération internationale de tennis de table (ITTF) que les organisateurs du traditionnel « Swiss Table Tennis Open Lausanne » ont accepté de relever le défi. Au final, cette coupe d'Europe a été un succès populaire, organisationnel et médiatique (avec, entre autres, plus de 700'000 vues sur les vidéos en différé sur la chaîne *Youtube* de l'ITTF).

Après Manille, Beijing, Chicago, Prague, Rio de Janeiro et Tokyo, le « 3x3 Basket World Tour Master » a investi le centre de Lausanne le dernier week-end du mois d'août. Après une magnifique première édition où le public lausannois avait répondu présent en remplissant le stade durant les deux jours de compétition, les organisateurs ont à nouveau offert un week-end exceptionnel à la population lausannoise. En plus de la compétition élite, un tournoi populaire a été créé. Le public a également été invité à assister ou à participer à des concours de *dunks*, de *breakdance* et de graffitis. Avec un stade de 1'000 places aux allures de véritable chaudron, idéalement placé, l'étape lausannoise est l'une des plus prisées du circuit.

L'année 2014 s'est conclue avec l'organisation de l'accueil officiel de l'équipe suisse de Coupe Davis à son retour de Lille le 24 novembre. Plus de 10'000 personnes se sont rendues sur la place de la Navigation pour témoigner leur enthousiasme et applaudir les gagnants du saladier d'argent. Cet événement a été retransmis en direct par la Radio Télévision Suisse (RTS), contribuant ainsi au rayonnement de la Ville.

Enfin, conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué au travers du préavis N° 2010/22 (« *Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre* »), il convient de signaler que les sommes dépensées en 2014 s'élèvent à CHF 127'713.– (contre CHF 123'804.– en 2013). Elles ont permis la présence d'une délégation et la tenue d'un stand lors du congrès « SportAccord 2014 » qui s'est déroulé dans la ville turque d'Antalya Belek. Elles ont aussi permis d'acquérir du matériel promotionnel, d'attribuer des mandats de communication, d'aider financièrement la tenue à Lausanne de plusieurs congrès internationaux ainsi que de mettre sur pied la projection publique de la Coupe du monde de football. L'« Espace Jacques Rogge », inauguré en janvier 2014, a été partiellement financé grâce à ces fonds. Il est également à rappeler que les dépenses liées au projet « Volontaires sportifs lausannois » et à divers séminaires destinés aux collaborateurs et membres des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne sont également prises en charge par le préavis N° 2010/22.

INFORMATIQUE ET INTERNET

L'année 2014 aura été marquée par une forte participation de l'unité au profit de la « Archery World Cup Final » (coordination des accréditations et des équipes TV, installation et mise en fonction du matériel informatique et des transmissions). Pour l'année sous revue, le parc informatique du service comprend, pour 122 utilisateurs : 95 postes de travail, 44 imprimantes (dont 10 MFP), 118 raccordements téléphoniques, 18 smartphones et 27 téléphones mobiles (hors smartphones). A cela s'ajoutent 19 caméras de surveillance permettant d'éviter les incivilités au Centre sportif de Chavannes ou de prévenir les débordements de supporters à la Pontaise et, nouveauté en 2014, une webcam au Chalet-à-Gobet, sur la plaine de Mauvernay, plus particulièrement dirigée en direction du remonte-pente.

Dans le domaine de l'Internet, l'unité gère quinze sites web, pour la plupart liés aux manifestations sportives. Sont compris, dans cette part de son activité, la gestion de contenus, le suivi de projets informatiques, le développement technique et graphique et, dans certains cas, la coordination de l'hébergement.

Outre celle citée en préambule, l'unité Informatique et Internet a également participé à la bonne marche de nombreuses manifestations organisées par le Service des sports, ceci en fournissant du matériel téléphonique et informatique. Elle a également soutenu d'autres unités du service dans le choix, l'évaluation et l'accompagnement de projets informatiques et a créé et fourni aux autres unités divers éléments graphiques (dépliants, affiches, visuels, déclinaisons graphiques, voire signalétiques), pour leurs projets, installations ou manifestations.

Cette unité poursuit par ailleurs son implication dans la formation d'apprentis avec trois médiamaticiens, dont deux effectuent des stages dans différents services au cours de leur cursus alors que le troisième accomplit l'intégralité de sa formation au Service des sports.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre le soutien à l'organisation de diverses manifestations sportives et la planification de futurs grands événements ayant Lausanne pour cadre, l'unité Manifestations et activités sportives a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- « 20 km de Lausanne » : la 33^e édition de cette manifestation a été marquée par une augmentation de 2% du nombre de coureurs. Ainsi, après être entrée, en 2013, dans le club des courses de plus de 20'000 coureurs, elle se rapproche de celui des 20'000 classés avec 19'773 participants pour cette édition. Les « 20 km de Lausanne » conservent leur troisième place parmi les plus importantes courses à pied de Suisse, derrière la course de l'Escalade et le Grand Prix de Berne.
- « Journée Lausannoise du Vélo » : après une édition 2013 marquée par des conditions météorologiques défavorables, qui avaient provoqué une baisse sensible du nombre de participants, la 32^e édition de la Journée Lausannoise du Vélo a remporté un franc succès. Sous un soleil radieux, 2'563 participants se sont élancés sur les différents parcours de cette cyclo-sportive, l'une des plus importantes de Suisse. A noter la progression constante de la participation à la « Rando des Farfadets », randonnée particulièrement appréciée des familles (748 participants en 2014, contre 228 lors de sa création en 2010).
- « Tournoi de volleyball interservices » : après quatre éditions dédiées au football, le comité d'organisation a décidé de faire découvrir un autre sport aux participants issus des services de l'administration communale et du Conseil communal, soit le volleyball. Malgré cette nouveauté, l'édition 2014 s'est déroulée dans des conditions optimales avec la participation de 300 personnes, issues du Conseil communal et de l'administration communale (32 équipes). Le changement de formule a fait l'unanimité auprès des participants provenant de 23 services différents et représentant toutes les directions de la Ville. La soirée s'est terminée dans une ambiance festive au restaurant de la piscine de Bellerive.
- « Course capitale olympique » : cette course se distingue des autres par sa gratuité, la facilité de son parcours (5 km sans dénivellation) et l'absence de chronométrage. Pour sa deuxième édition, à nouveau plus de 1'000 participants, de tous âges, ont couru de la tour Haldimand au stade Pierre-de-Coubertin. Il convient de relever la participation, lors de

cette édition et grâce à une collaboration avec l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), de quatre athlètes ayant pris part à des Jeux Olympiques, dont un médaillé d'or Nigérian en 4 x 400m à Sydney en 2000. Autre présence prestigieuse, celle de M. Thomas Bach, président du CIO, qui a donné le coup d'envoi de la course.

- « Tournoi International de Beach Volley de Lausanne » : cette 25^e édition fut un beau succès, ponctuée par une soirée « spéciale 25^e », en présence de nombreux joueurs ayant marqué l'histoire du beach volleyball suisse et du tournoi lausannois (Heuscher, Kobel, Laciga, etc.). Pour la première fois sur la place de la Navigation, des matches en nocturne ont été organisés. Le tournoi a été remporté par la paire polonaise championne du monde u20 et le meilleur joueur suisse, Sébastien Chevallier, a terminé sur la 3^e marche du podium avec son coéquipier. La météo, capricieuse, et la concurrence de la coupe du monde de football, ont eu un impact sur le public présent du jeudi au samedi. Toutefois, les finales du dimanche ont, comme à leur habitude, présenté un superbe spectacle et réuni des milliers de personnes à Ouchy.
- « Triathlon de Lausanne » : c'est avec une météo idéale que les 1'822 participants ont pu s'élancer sur les parcours lausannois pour cette édition marquant les vingt ans de l'épreuve. Il est à relever les efforts constants du comité d'organisation afin de réduire le nombre de jours de fermeture des routes avoisinant la manifestation. Cette année, les quais ont pu être rendus à la circulation dès le lendemain après-midi des épreuves.
- « Longines Global Champions Tour » : pour la troisième année consécutive, Lausanne a accueilli une étape du Global Champions Tour, le circuit le plus prestigieux du saut d'obstacles. Du 12 au 14 septembre, les meilleurs cavaliers mondiaux se sont affrontés sur la place de Bellerive dans des compétitions de niveaux CSI 2* et CSI 5*.
- « Christmas Midnight Run » : un nouveau record de participation pour cette 9^e édition est à signaler, avec 4'265 coureurs inscrits, soit une augmentation de 28% par rapport à 2013. Dotée d'un fort capital de sympathie, cette course se rapproche des vingt plus grandes courses du pays. La Christmas Midnight Run n'attire pas seulement des coureurs confirmés mais une foule de participants moins sportifs, ce qui lui confère une ambiance unique et festive.
- « Mérites sportifs lausannois » : le 17 novembre a eu lieu au Casino de Montbenon la soirée des mérites sportifs lausannois. En tout, ce sont 160 athlètes qui ont été récompensés, 47 à titre individuel et 113, formant 31 équipes, pour leur performance collective. La salle était comble et les participants ont été ravis et fiers de recevoir une médaille. La soirée fut animée par des présentations de différents clubs lausannois : Lausanne Wushu Institut, Compagnie des archers et Club lausannois d'haltérophilie et de musculation. Cette formule sera renouvelée lors des prochaines éditions.
- « Défi Sportif Lausannois » : ce programme, initié par le Service des sports en 2004, vise à inciter, de manière ludique, la pratique sportive au sein de la population. Chacun peut s'inscrire dans une des six catégories de défi proposées, en fonction de son âge (dès cinq ans) et de son niveau. En 2014, sept disciplines sportives (course à pied, cyclisme, marche, natation, course d'orientation, ski de fond et triathlon) ont été proposées, via des événements populaires. Pour sa 11^e édition, 713 participants se sont lancés dans l'aventure.
- « Volontaires Sportifs Lausannois » : cette année, pas moins de 25 manifestations sportives ont pu bénéficier de ce programme, dont le but est de fournir aux organisateurs de manifestations un réseau de bénévoles. De leur côté, les organisateurs s'engagent à respecter et à valoriser le travail des bénévoles qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. En 2014, ils étaient 1'164 (1'005 en 2013) à s'être inscrits et à avoir participé au moins une fois à un des événements partenaires.
- « Sports Passion » offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2013/2014, 44 activités sportives ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'112 heures d'enseignement, dispensées par 126 moniteurs (132 en 2012/2013). 3'561 élèves (3'712 en 2012/2013) ont pu en bénéficier.
- « Sport Bien-Etre » a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Durant la saison 2013/2014, 242 personnes ont pu découvrir une des neuf activités proposées (aquagym, badminton, fitness, kick boxing, kung-fu, nordic walking, objectif dos, tai-chi, yoga-relaxation). Pour la saison 2014/2015, seules les activités les plus fréquentées ont été maintenues, et plus de deux cents personnes se sont déjà inscrites.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines de plein air

Les très mauvaises conditions météorologiques des mois de juillet et août font de 2014, en termes de fréquentation, l'une des plus mauvaises saisons de Bellerive-Plage. En 114 jours d'exploitation, seules 129'885 entrées ont été enregistrées contre 207'668 en 2013, soit une diminution de 37.45%. Cette baisse se retrouve également dans la vente des cartes multi-entrées (-18.3%). La vente des abonnements ayant lieu principalement durant les premières semaines d'ouverture, les résultats 2014 sont meilleurs qu'en 2013 (ouverture retardée en raison des travaux d'aménagement des surfaces engazonnées) et retrouvent leur niveau de 2012. Le mois de juin ayant été magnifique, les deux pataugeoires à thème (les pirates et le cirque) ainsi que l'offre bien-être avec ses équipements « spa » dans le bassin non-nageurs ont rencontré un franc succès auprès des familles de la région. Le parc aquatique est toujours bien fréquenté avec 11'175 visiteurs. A relever également l'initiation et la formation de 545 personnes à la plongée grâce à un club de la place, ainsi que de nombreuses animations (aquagym, water-polo, Water-tour Rivella).

En 114 jours d'exploitation, Montchoisi a enregistré, malgré les très mauvaises conditions météorologiques, 67'096 entrées, soit une baisse de seulement 4.4% par rapport à 2013, ce qui place la saison 2014 au troisième rang des 29 précédentes. Le fait que l'eau du bassin est chauffée explique ce résultat. Bien qu'elle enregistre une baisse de 12.3%, due sans conteste aux conditions météorologiques, la vente des abonnements « famille » et celle des cartes multi-entrées connaît toujours le même succès auprès de la clientèle. Outre les séances régulières d'entraînement des sections « water-polo »

et « natation sportive », le Lausanne-Natation a dispensé 325 heures d'enseignement pour 326 enfants et 40 adultes. De son côté, le personnel de la piscine a proposé dix séances gratuites d'aquagym et une animation mini baby-foot avec la radio LFM durant la saison estivale.

Les quatre piscines de quartier (Bellevaux, Boisy, Valency et Vieux-Moulin), ouvertes du 24 mai au 24 août, ont également connu une saison difficile. Il est à noter que leur gratuité, très appréciée par les nombreux et divers utilisateurs, pose parfois certains problèmes d'incivilités. Cette situation reste particulièrement marquée à la piscine du Vieux-Moulin où la direction des piscines a mis en place, depuis cinq ans, un service de sécurité tout au long de la saison.

Mon-Repos

En 300 jours d'exploitation, Mon-Repos a comptabilisé 230'250 entrées (227'305 en 2013), soit une légère augmentation de 1.27%. Cette hausse peut s'expliquer par l'extension des heures d'ouverture de la piscine le mardi et le jeudi matin. La fréquentation moyenne quotidienne s'élève à 767 personnes, ce qui, faute de place suffisante dans les bassins, entraîne régulièrement des tensions entre les différents usagers. Une dizaine de manifestations, principalement des tournois et des championnats des différentes sections du Lausanne-Natation, ont eu lieu tout au long de l'année. L'engouement pour l'Ecole de natation de Mon-Repos se poursuit : 1'126 personnes (1'104 en 2013) ont suivi 3'456 heures de cours privés, semi-privés ou en groupe (3'687 heures en 2013).

Patinoires

Montchoisi, tous usagers confondus (patineur individuel payant, écolier ou membre d'un club de patinage, de hockey ou de broomball), a enregistré, en 142 jours d'exploitation, 42'071 entrées, soit une légère augmentation de 0.8% de la fréquentation. Durant la saison 2014, 198 matches et entraînements de hockey, deux tournois de hockey, 144 rencontres de championnat suisse de broomball et 217 heures de patinage artistique y ont été organisés.

La patinoire de la Pontaise a enregistré, en 125 jours d'exploitation, tous usagers confondus, 13'827 entrées, contre 13'490 en 2013, soit une hausse de 2.5%, due principalement à l'augmentation du nombre d'heures de location du L4C (mouvement junior regroupant quatre clubs de hockey de la région lausannoise) et à la hausse du nombre d'entrées des écoles communales (+6.5%). La mise en place de créneaux horaires permettant la pratique libre du hockey les mardis soirs a eu un effet bénéfique sur le nombre des entrées individuelles (+1.6%). Toutefois, le fait marquant de l'année sous revue aura été la transformation complète du système de production de froid et l'abandon de l'ammoniac au profit de l'eau glycolée.

SPORT INTERNATIONAL

En collaboration avec les autorités cantonales, l'unité a tenu un stand et organisé des rencontres lors du congrès « Sport-Accord 2014 » (réunion annuelle rassemblant plus de 2'000 représentants du monde sportif), qui s'est déroulé du 6 au 11 avril à Antalya Belek, en Turquie.

Au cours de la réunion annuelle des dirigeants des institutions, organisations et fédérations sportives internationales établies dans le canton de Vaud, l'unité a coordonné et organisé la rencontre de nonante personnes dont le conseiller fédéral, M. Ueli Maurer et le président du CIO, M. Thomas Bach.

L'unité a également participé à l'organisation de certaines manifestations, comme la « Archery World Cup Final », la « DHS Europe Cup », le « Longines Global Champions Tour » et le Congrès « Sportcity ».

La Maison du sport international contribue pour sa part à l'accueil et au suivi de 29 fédérations et organisations sportives internationales, ainsi que de 18 sociétés actives dans le domaine du sport. Elle organise notamment un certain nombre de formations continues en management sportif tout comme des séminaires facilitant l'accueil et l'intégration du personnel en provenance d'autres pays.

SURFACES SPORTIVES

En dehors des horaires scolaires (dès 18 h en semaine et les week-ends), les quatre centres omnisports de la Ville permettent de pratiquer les principaux sports de salle, soit le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique et d'organiser des événements exceptionnels. Cette année, les salles des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin ont accueilli, entre autres, la « DHS Europe Cup », les « Swiss Taekwondo Open », des journées de championnat de futsal, le Swiss Open de footbag, les championnats suisses de wushu, des formations « Jeunesse et Sport » ainsi que des tournois et compétitions dans de nombreux autres sports, tant individuels que collectifs. De plus, ces centres sont régulièrement mis à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés par des collaborateurs du Service de la jeunesse et des loisirs.

Le centre de tir sportif de Vernand a vu le nombre de cartouches tirées à 300 mètres (tirs sportifs et obligatoires) diminuer de 6% par rapport à l'an passé et atteindre un total de 154'565 (contre 165'551 en 2013).

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) offre une infrastructure aux adeptes de course à pied, de VTT, de walking et de nordic walking. Depuis l'hiver 2013-2014, une convention a été signée avec la société Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA, permettant à cette dernière l'exploitation du remonte-pente.

Le plateau d'éducation physique de Vidy, notamment son *bowling*, permet la pratique des sports urbains, mais également du beach-volley, du basket et du handball.

En raison d'actes de vandalisme et de la présence de squatters, les vestiaires du parc Bourget ont dû être fermés. Un usage ponctuel et sur demande reste, cependant, possible.

Enfin, les installations dédiées à la pratique du football, en particulier celles de la Pontaise, du Bois-Gentil, de Chavannes et du stade Juan-Antonio-Samaranch ont été, une nouvelle fois, fortement mises à contribution. Il convient de rappeler que plus de 180 équipes de football, toutes catégories confondues, les utilisent de façon quasi quotidienne.

UNITÉ TECHNIQUE

L'année 2014 aura été marquée, pour l'unité Technique, par la poursuite des travaux de rénovation de la piscine de Bellevue avec l'assainissement et le remplacement de la chaufferie du bâtiment de la Rotonde, la réalisation d'une deuxième caisse d'entrée, le traitement des bétons sur le pourtour des bassins et la réfection complète des joints de dilatation de la terrasse du solarium. Un terrain de football de plage a été aménagé en complément des terrains de beach volley et de basketball déjà mis à disposition de la clientèle.

Au stade olympique de la Pontaise, les travaux se sont concentrés sur la construction d'une structure métallique servant à accueillir l'écran géant du stade et d'Athletissima, l'assainissement et le traitement des bétons de l'enveloppe du stade, le « *retopping* » de la piste d'athlétisme et le remplacement de l'éclairage.

Annoncés dans le cadre du préavis N° 2013/31 (« *Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre* »), le remplacement du revêtement du terrain synthétique de la Blécherette et les travaux liés au parquet de la salle omnisports de la Vallée de la Jeunesse ont été menés à bien durant l'année sous revue. Les dispositions de ce préavis prévoient que, pour des raisons d'urgence, des travaux non prévus puissent être exécutés en lieu et place d'une ou plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, ce pour autant que l'on reste dans les limites du crédit accordé. En 2014, cette option a dû être exercée lorsque des conduites sanitaires ont dû être remplacées en urgence à la piscine de Mon-Repos. Le total de ces travaux imprévus s'est élevé à CHF 108'000.–.

A Vidy, les travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2014/05 (« *Centre lausannois d'aviron. Isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments et rénovation partielle intérieure* ») ont débuté. Une fois achevés, en 2016, le Lausanne-Sports aviron et le Rowing Club Lausanne disposeront d'installations permettant une pratique tout au long de l'année.

Autorisés par le préavis N° 2014/07 (« *Métamorphose. Centre sportif des Plaines-du-Loup. Assainissement et transformation de la patinoire de la Pontaise. Stade olympique de la Pontaise. Aménagement d'installations pour la pratique de l'inline skater hockey* »), les travaux de transformation de la patinoire de la Pontaise ont été achevés à temps pour le début de la saison 2014-2015. Le système de production de glace a été totalement modifié, passant d'un système à base d'ammoniac à celui fonctionnant grâce à de l'eau glycolée. Quant à l'installation du club d'inline skater hockey sur une des surfaces adjacentes du stade olympique de la Pontaise, celle-ci sera effective en 2015.

En 2014, l'unité Technique a aussi effectué de nombreux travaux d'entretien, de modernisation et de transformation de diverses installations sportives. Sont à mentionner, entre autres, les vestiaires du centre sportif de Mauvernay et divers locaux du port de petite batellerie de Vidy.

Au travers de son groupe « support opérationnel », l'unité a également appuyé l'organisation (montage/démontage des infrastructures, manutention, transports, etc.) d'une quinzaine de manifestations sportives majeures ainsi que de 98 autres événements. Les ouvriers professionnels sont, quant à eux, intervenus plus de 580 fois sur les différentes installations sportives, que ce soit pour des travaux d'entretien réguliers ou des interventions urgentes.

En outre, l'année 2014 aura été marquée par de nombreuses études concernant, notamment, la toiture de la piscine de Mon-Repos et la mise aux normes des dimensions du terrain de football de Praz-Séchaud, cette dernière étant complétée par le remplacement du gazon naturel par un gazon synthétique.

Enfin, il convient de relever l'important engagement de l'unité, tout au long de l'année, dans le développement du projet Métamorphose et sa participation aux discussions concernant les équipements sportifs de la future patinoire/piscine de Malley dans le cadre du concours d'architecture.

SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE (Polcom)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- gestion administrative et coordination des manifestations
- gestion des établissements publics
- gestion des cinémas
- gestion des ports de petite batellerie, des infrastructures et des rives du lac
- gestion du commerce permanent et itinérant (y compris les marchés)
- organisation de la fête foraine de printemps (Luna Park)
- perception des taxes de séjour
- perception de l'impôt sur les divertissements
- gestion des décès
- gestion du Centre funéraire de Montoie

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction Polcom	3.80	3.80	3.80	3.80
Etablissements & Commerces	8.00	8.00	8.00	8.00
Finances & Gestion	4.70	4.70	4.70	4.70
Inhumations	16.00	15.50	15.00	14.00
Lac	2.00	2.00	2.00	2.00
Manifestations & Marchés	7.80	6.80	6.80	6.80
Total service	42.30	40.80	40.30	39.30

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	- 2.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction Polcom	4	3.80	4	3.80
Etablissements & Commerces	8	8.00	8	8.00
Finances & Gestion	5	4.70	5	4.70
Inhumations	18	15.50	16	14.00
Lac	2	2.00	2	2.00
Manifestations & Marchés	8	6.80	8	6.80
Total service	45	40.80	43	39.30

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Etablissements & Commerces	1		1	
Manifestations & Marchés	1		1	
Total service	2		2	

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	5	3

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	1
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	2
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	1
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	5

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre du rapport-préavis N° 2012/58 (« *Politique municipale en matière d'animation et de sécurité nocturnes ainsi que de préservation de l'espace public* ») s'est poursuivie en 2014, impliquant un travail rédactionnel important relatif aux procédures en cours. En parallèle, de manière à s'adapter à la réorganisation des horaires du corps de police, le Service de la police du commerce a été chargé, en collaboration étroite avec le Service d'organisation et d'informatique, de mettre en œuvre une application informatique permettant aux établissements de dépo-

ser en ligne leurs demandes de prolongations d'horaire au-delà de l'heure de police. Celle-ci fonctionne à la satisfaction générale.

La préparation du nouvel arrêté d'imposition pour la période 2015-2019 a également requis un travail d'analyse et de rédaction important.

L'organisation des retransmissions des matches du Mondial de football 2014, tant sur la zone installée à Bellerive que dans les différents établissements de la ville ou sur leurs terrasses a, pour sa part, impliqué un suivi accru de la part des différents bureaux du service.

Le 1^{er} juillet 2014 est entré en vigueur le nouvel article 14 bis du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), permettant aux magasins d'organiser quatre ventes en soirée sur invitation par année. Cette mesure semble être très appréciée des milieux commerçants ; elle fait également partie des mesures municipales dans le cadre des travaux liés aux Axes forts.

Enfin, le Service de la police du commerce a mis en œuvre, dans le cadre des mesures visant à améliorer la qualité de vie à la place de la Riponne, les zones permettant l'accueil de « *food trucks* ». Cette initiative a rencontré un accueil très favorable, tant du point de vue des marchands que du public. Cette expérience va donc être maintenue.

ÉTABLISSEMENTS, COMMERCES ET CINÉMAS

Etablissements

	2013	2014
Demandes de préavis pour licence	218	190
Licences délivrées ou renouvelées	430	447
Changements d'enseigne	53	39
Manifestations	839	942
dont ouverture de billetterie	290	353
Autorisations de diffusion de musique	106	94
Refus des heures de prolongation (rappels, avertissements, retraits) ¹	—	26
Dossiers de mise en conformité des locaux	103	105
Demandes de préavis pour fumoirs	7	—

¹ Selon directives municipales en matière de refus des heures de prolongation après l'heure de police fixée à 03h00 (art 5. RME)

Durant cette année, 14 établissements ont été déclarés en faillite, soit 2 discothèques, 1 café-bar, 9 cafés-restaurants, 1 bar à café et 1 buvette. De plus, par décisions du Département de l'économie et du sport (Police cantonale du commerce), 9 établissements ont été fermés temporairement, restreints dans les heures d'ouverture ou privés de vente de boissons alcooliques pour diverses infractions à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Nombre d'établissements par catégorie de licences au 31 décembre

Catégorie	Genre de patentes	Etablissements exploités au 31 décembre 2013	Créations	Réouvertures	Changements de catégorie (en +)	Fermetures	Changements de catégorie (en -)	Etablissements exploités au 31 décembre 2014	Ecart
A	Hôtel avec restauration	24			1			25	1
	Hôtel sans restauration	9					1	8	-1
B	Café-restaurant	388	13	22	2	30	2	393	5
D	Café-bar	44	1	5	2	7	1	44	
E	Buvette	41	5	1		4		43	2
F	Discothèque avec restauration	4				1		3	-1
	Discothèque sans restauration	17	1			1		17	
G	Night-club avec restauration	3						3	
	Night-club sans restauration	8				1		7	-1
H	Salon de jeux avec boissons alcooliques	2						2	
	Salon de jeux sans boissons	1						1	
	Salon de jeux avec restauration	2	1					3	1
	Salon de jeux avec boissons sans alcool	1						1	
J	Tea-room	64	2	5		5	1	65	1

K	Bar à café	12					12	
L	Café-restaurant (bateaux)	14					14	
	Autorisation spéciale de jour sans boissons	3					3	
	Autorisation spéciale de jour avec boissons	13	1			3	11	-2
	Autorisation spéciale de jour – Sauna	3					3	
	Autorisation spéciale de nuit – Sauna							
	Autorisation spéciale de jour – article 66 LADB	3					3	
	Autorisation spéciale de nuit – article 66 LADB	1					1	
M	Traiteur	9	3	1		2	11	2
N	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	206	13	6		23	202	-4
	Totaux	872	40	40	5	77	875	3

Capacités des établissements ouverts au 31 décembre

	2013		2014	
	Nombre	Capacité	Nombre	Capacité
Etablissements de jour ¹	610	65'680	617	66'586
Etablissements de nuit ²	33	8'045	31	8'668
Totaux	665	73'057	648	75'254

¹ Etablissements de jour au bénéfice des licences d'hôtel, de café-restaurant, de café-bar, de buvette, de salon de jeux, de tea-room et de bar à café, ainsi que ceux au bénéfice d'autorisations spéciales (bateaux non compris). Ouverture les samedis, les dimanches et les jours fériés de 06h30 à 24h00, les autres jours de 05h00 à 24h00, avec possibilité de prolongation jusqu'à 01h00 du dimanche soir au jeudi soir et jusqu'à 02h00 le vendredi et le samedi soir, moyennant le paiement d'une taxe.

² Etablissements de nuit au bénéfice des licences de discothèque, de night-club et autorisation spéciale. Ouverture de 17h00 à 03h00, avec possibilité d'ouverture anticipée entre 14h00 et 17h00 ou prolongée entre 03h00 et 05h00, moyennant le paiement d'une taxe et pour autant qu'ils respectent les prescriptions fédérales, cantonales et communales relatives à l'exploitation des établissements.

Les capacités sont exprimées en nombre de personnes autorisées à l'intérieur d'un établissement, personnel compris.

Commerces

Les autorisations de dérogation à l'horaire des magasins délivrées au 31 décembre, conformément à l'article 12 du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), se présentent comme suit :

	2013	2014
Magasins d'alimentation, magasins-traiteurs, laboratoires	156	168
Boulangeries-pâtisseries-confiseries	4	6
« Shops » de station-service	17	15
Magasins de tabac et journaux	28	30
Magasins de glaces	6	6
Kiosques	18	20
Total	229	245

Patentes et autorisations

	2013	2014
Marchands de détail	—	—
Tabacs	599	578
Jeux et appareils automatiques	1'064	1'080
Commerces d'occasions	147	129
Ventes aux enchères	8	4

Anticipations professionnelles (au 31 décembre)

	Domaine public (avec taxe d'anticipation)	
	2013	2014
Terrasses d'établissements publics	187	192
Etalages	230	224

113 autorisations pour l'exploitation de terrasses, ainsi que 29 autorisations pour des anticipations commerciales ont été délivrées ou renouvelées durant l'année.

Lausanne compte 477 terrasses d'établissements, soit 192 installées sur le domaine public et 285 sur le domaine privé. Cela représente une occupation du domaine public de 5'403 m².

Cinémas

	2013	2014
Nombre de spectateurs	925'728	904'465
Nombre de salles de cinéma	22	23

Les cinémas lausannois comptent au total 9'999 places au 31 décembre 2014. Le nombre de salles de cinéma est augmenté à 23. Il s'agit uniquement de tenir compte du fait que le ZINEMA comprend deux salles de projection.

Films projetés à Lausanne	2013	2014
a) en première vision	505	509
b) en prolongation ou en parallèle dans une autre salle	56	57
b) en reprise	425	476
Total	986	1'042

Répartition selon les âges légaux	2013	2014
0 an	3	18
7 ans	88	108
10 ans	79	103
12 ans	213	218
14 ans	168	155
16 ans	264	276
18 ans	171	164
Total	986	1'042

Contrôles (bureau des établissements et des commerces)

Durant l'année sous revue, des contrôles réguliers ont été réalisés dans l'ensemble des quartiers lausannois, à différentes heures, tant dans les établissements que dans les magasins. Ces contrôles visaient en particulier trois objectifs :

- respect de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 18 ans ;
- respect des âges de fréquentation des établissements ;
- respect des règles en matière de vente d'alcool aux mineurs (16 ans pour le vin, la bière et le cidre et 18 ans pour tous les autres alcools).

Les dénonciations nécessaires ont été établies, tant sur le plan pénal que sur le plan administratif.

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations					
			Autorisations		Annulations		Retraits	
			2013	2014	2013	2014	2013	2014
1. Etablissements								
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	170	149						
1.2 Promotion alcool fort	4	10						
1.3 Contrôle des âges								
1.4 Licences, mise en garde	30	3						
1.5 Impôt sur les divertissements	12	18						
1.6 Interdiction de fumer	1	1						
1.7 Exécution d'une décision de fermeture	6	7					1	1
1.8 Consommation d'alcool par des mineurs	1							
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)	20	13						
1.10 Capacités	3	3						
1.11 Issues de secours	1							
2. Commerces								
2.1 Ouvertures prolongées	86	96	70	73	42	51		
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)	28	22	38	32	19	29		
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)	2	3	1	1				
2.4 Vente d'alcool sans autorisation	13	10						
2.5 Vente de tabac à des mineurs	3							

2.6 Vente d'alcool à des mineurs									
2.7 Consommation sur place	6	7							
2.8 Camions de vente	4	13	3	17	2	2			
2.9 Horaires RHOM	10	11		2					
2.10 Commerces d'occasions	11	6							
2.11 OIP	4	3							
3. Autres domaines									
3.1 Patente tabac	34	35							
3.2 Ventes aux enchères									
3.3 Appareils automatiques	3	2		2					
3.4 Registre des entreprises	108	132							
Total	560	544	112	127	63	82	1	1	
Actions spécifiques	6	4							

	Contrôles/Interventions								Préavis	
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation		2013	2014
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014		
1. Etablissements										
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	2	3	5	3	1	1				
1.2 Promotion alcool fort		2								
1.3 Contrôle des âges	1	1								
1.4 Licences, mise en garde	9	3		2						
1.5 Impôt sur les divertissements						3				
1.6 Interdiction de fumer					1		1			
1.7 Exécution d'une décision de fermeture							1			
1.8 Consommation d'alcool par des mineurs	1									
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)	15	1	6	11	1					
1.10 Capacités			1				2	2		
1.11 Issues de secours										
2. Commerces										
2.1 Ouvertures prolongées	7	1		3		1		3		
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)	8	1			1				25	11
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)		1	2		1				1	
2.4 Vente d'alcool sans autorisation	4				5	1	3	4		
2.5 Vente de tabac à des mineurs	37	6					6			
2.6 Vente d'alcool à des mineurs	20						1			
2.7 Consommation sur place	4				1	1	3	4		
2.8 Camions de vente		2	1						1	8
2.9 Horaires RHOM	3	1			1		1	1		
2.10 Commerces d'occasions	2									
2.11 OIP	1		12							
3. Autres domaines										
3.1 Patente tabac	6									
3.2 Ventes aux enchères										
3.3 Appareils automatiques	1								1	1
3.4 Registre des entreprises	4	1		1						
Total	125	23	27	20	12	7	18	14	28	20
Actions spécifiques		2		2						

MANIFESTATIONS ET MARCHÉS

Manifestations

Catégories	2013				2014			
	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.
Sports	260	437	6.9	6.9	335	476	9.0	7.5
Soirées/fêtes/repas de soutien	273	279	7.3	4.4	238	240	6.4	3.8
Manifestations sur le domaine public et assimilé	935	1'870	24.8	29.4	942	2045	25.4	32.3
Bienfaisance/utilité publique	688	953	18.3	15.0	680	952	18.3	15.0
Spectacles/concerts	392	769	10.4	12.1	384	617	10.4	9.7
Conférences	219	279	5.8	4.4	210	240	5.7	3.8
Expositions	84	450	2.2	7.1	63	421	1.7	6.7
Stands d'information/récoltes de signatures	559	562	14.8	8.8	504	516	13.6	8.1
Centres socioculturels	134	448	3.6	7.1	122	447	3.3	7.1
Manifestations diverses	223	305	5.9	4.8	230	380	6.2	6.0
Total	3'767	6'352	100%	100%	3'708	6'334	100%	100%

Tombolas, loteries, roues

	Permis délivrés		Billets écoulés	
	2013	2014	2013	2014
Tombolas	53	40	76'432	50'808
Loteries	6	4	—	—
Roues	6	6	8'050	7'325

Lotos

	2 ^e semestre 2012	2 ^e semestre 2013
	1 ^{er} semestre 2013	1 ^{er} semestre 2014
Lotos «fribourgeois» organisés	1	-
Cartons vendus (abonnements)	202	-
Cartons vendus (séries spéciales)	87	-
Valeur totale des cartons vendus	2'315.—	-
Taxe communale	138.90	-
Taxe communale		
Lotos «traditionnels» organisés	14	10
Cartons vendus	111'148	88'513
Valeur totale des cartons vendus	283'028.—	257'163.—
Taxe communale	16'981.65	15'429.75

La valeur des lots représente au minimum 50% du montant des cartons vendus.

Nombre de cartons vendus (lotos traditionnels)	2012-2013	2013-2014
Cartons à CHF 1.—	22'368	12'467
Cartons à CHF 2.—	40'224	30'998
Cartons à CHF 3.—	31'284	21'270
Cartons à CHF 5.—	17'272	23'778
Total	111'148	88'513

MARCHÉS

	Nombre d'autorisations au 31 décembre	
	2013	2014
Maraîchers	101	93
Charcutiers	10	11
Epiciers	31	44
Fromagers	12	12
Boulangers	10	10
Poissonniers	2	1
Etalagistes	134	139
Artisans	26	22

Contrôles (bureau des manifestations et des marchés)

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations					
			Autorisations		Annulations		Retraits	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
1. Marchés								
1.1 Marché central (alimentaire)	332	307	76	121	27	26	2	4
1.2 Marché central (non alimentaire)	259	196	56	46	6	11		
1.3 Marché de Grancy	25	17	5	7	4	5		
1.4 Marché d'Ouchy	20	16		1		1		
1.5 Marché des artisans	58	38	7	5	7	6		
1.6. Marché de Chauderon	18	17	3	3	2	1		1
1.7 Marché des chômeurs	9	4						
1.8 Marché de Noël	78	73	53	45	1	3		
1.9 Marché des sapins	2	2	2	3				
2. Activités sur le domaine public et assimilé								
2.1 Activités commerciales itinérantes	3	87				1		
2.2 Ventes au sol	18	20						
2.3 Artistes de rue	6	3						
2.4 Distribution d'imprimés/articles commerciaux	1	3						
2.5 Collectes								
2.6 Démonstrateurs	7	3						
2.7 Manifestations	14	11						
2.8 Chantiers et travaux								
2.9 Forains	9	9	2	3				
2.10 Autres utilisations du domaine public		2						
3. Autres domaines								
3.1. Ventes aux enchères								
3.2. Lotos								
3.3. Divers	1							
Total	860	808	204	234	47	54	2	5

	Contrôles/Interventions								Préavis	
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation			
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
1. Marchés										
1.1 Marché central (alimentaire)	11	16	1		43	21	1		1	1
1.2 Marché central (non alimentaire)	53	32	2		25	12	2			1
1.3 Marché de Grancy										
1.4 Marché d'Ouchy	1				1	1				
1.5 Marché des artisans					6	3				
1.6 Marché de Chauderon					1					
1.7 Marché des chômeurs	2	1								
1.8 Marché de Noël	3		1		5					
1.9 Marché des sapins										
2. Activités sur le domaine public et assimilé										
2.1 Activités commerciales itinérantes	1	5			10	4		5		
2.2 Ventes au sol	10	11			3	2				
2.3 Artistes de rue	102	109	47	11	6	6	12	3		
2.4 Distribution d'imprimés/articles commerciaux	1	4			13	4		1		
2.5 Collectes							9	10		
2.6 Démonstrateurs	1		1		1					
2.7 Manifestations	16	7	6	3	5	3			196	304
2.8 Chantiers et travaux									44	57
2.9 Forains										
2.10 Autres utilisations du domaine public		1							1	6
3. Autres domaines										
3.1 Ventes aux enchères										
3.2 Lotos										
3.3 Divers										
Total	201	186	58	14	119	56	24	19	242	369

IMPÔT SUR LES DIVERTISSEMENTS

Encaissement net

	2013 CHF	2014 CHF
Cinémas	2'055'346.10	1'984'983.50
Dancings	973'173.90	1'102'260.95
Cafés-restaurants	11'379.70	19'603.50
Spectacles	1'661'890.35	1'531'524.10
Sports	116'223.50	116'450.60
Divers	588'243.55	733'987.95
Total	5'406'257.10	5'488'810.60

La diminution des recettes « cinémas » est due à une baisse du nombre des spectateurs par rapport à 2013. L'augmentation de la catégorie « dancings » est due au fait que certaines procédures menées pour soustraction d'impôt ont abouti en 2014 et ont permis de facturer un montant global de l'ordre de CHF 155'000.—. Pour sa part, l'augmentation des recettes de la rubrique « Divers » est liée à la réouverture du Musée olympique.

TAXES DE SÉJOUR

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (RITS), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, prévoit une taxe qui varie entre CHF 2.10 et CHF 3.40 par nuitée et par personne. S'agissant des séjours de longue durée (au-delà de trois mois), en général dans les lieux décrits sous catégories 6 et 7 du RITS, le tarif est de CHF 30.— par mois. Les visiteurs en séjour de courte durée (jusqu'à deux semaines) bénéficient d'une carte de libre parcours sur six zones (11, 12, 15, 16, 18 et 19) de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis.

Taxes communales	2013 CHF	2014 CHF
Catégories 1 à 5*	2'202'084.60	2'246'260.50
Catégorie 6 (pensionnats – instituts)	111'030.—	189'495.—
Catégorie 7 (appartements, villas, studios, chambres)	745'724.25	760'067.90
Total	3'058'838.85	3'195'823.40

* Catégories 1 à 5 = hôtels (répartis entre les catégories 1 à 5, selon le nombre d'étoiles ou sans étoile), auberges de jeunesse et assimilés, beds & breakfast, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hébergements et campings.

PORTS

Au 31 décembre 2014, les ports de petite batellerie d'Ouchy et de Vidy comptent le nombre de places suivant :

Places/Amarrages	Vidy	Ouchy	Vieux-Port d'Ouchy	Total
2.50	*368	372	—	740
2.75	250	122	—	372
3.00	52	18	—	70
3.50	43	75	—	118
4.25	9	26	—	35
Places visiteurs	22	8	16	46
Bouées	5	—	28	33
Places à terre	**193	***121	—	314
Total	942	742	44	1'728

* Deux amarrages de « 2.50 » ont été créés au ponton 13 /14 pour le Cercle de la voile de Vidy (CVV) et pour l'Ecole de voile de Vidy (EVV).

** Correction du chiffre après une nouvelle vérification de l'inventaire.

*** Suppression d'une place à terre de grande dimension utilisée dorénavant pour l'hivernage.

Sur les 1'728 places d'amarrage et à terre, 1'032 sont attribuées à des Lausannois et 556 à des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger. 10 places sont utilisées par les bateaux techniques ou de sécurité, et 46 amarrages sont réservés aux visiteurs. 47 places sont en cours d'attribution, et 37 places à terre sont disponibles.

1'543 nuitées (2'036 en 2013) ont été enregistrées sur les 46 places prévues pour les visiteurs. La diminution des visiteurs s'explique essentiellement par la météo très pluvieuse de l'été 2014.

3'033 personnes (3'112 en 2013) se sont présentées au guichet pour des réservations et renseignements divers.

Autorisations délivrées	2013	2014
Cabines / Vidy	14	28
Places à l'eau	71	123
Places à terre	27	39
Total	112	190

Demandes non satisfaites (liste d'attente au 31 décembre) Personnes domiciliées à Lausanne	2013	2014
Planches à voile	—	—
Places à l'eau	379	376
Places à terre	—	—
Recettes globales	2013 CHF	2014 CHF
Places d'amarrage et places à terre, pontons, plans d'eau, matériel	1'390'261.05	1'628'446.60
Locations (cabines, étagères pour planches à voile, locaux divers)	78'390.55	101'569.32
Engins de levage	21'075.00	27'370.60
Total	1'489'726.60	1'757'386.52

OFFICE DES INHUMATIONS-INCINÉRATIONS

Décès enregistrés

	Personnes domiciliées à Lausanne	Personnes domiciliées hors Lausanne	Total
Inhumations	122	31	153
Incinérations	761	3610	4'371
Transferts hors Lausanne	68	347	415
Corps légués aux instituts d'anatomie*	9	49	58
Corps en attente	—	2	2
Total des décès enregistrés	960	4'039	4'999
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées à Lausanne			791
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées hors Lausanne			169
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées à Lausanne			721
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées hors Lausanne			3'318
Total des décès enregistrés			4'999

* Département de biologie cellulaire et de morphologie (DBCM). Ces corps font l'objet d'une incinération.

Autres dossiers enregistrés*

		Ont fait l'objet d'une incinération
Fœtus/mort-nés	95	82
Corps exhumés et ossements	24	23
Cendres en provenance d'autres communes**	29	—
Total	148	105

* Les données concernant les personnes décédées ont été complétées, de manière à tenir compte des autres dossiers traités.

** Sont destinées au Jardin du souvenir, à une tombe cinéraire ou à un columbarium.

L'activité déployée a donc concerné 5'147 dossiers, soit 111 de moins qu'en 2013.

Les 4'371 crémations représentent donc le 89.50% de la totalité des décès enregistrés, soit 4'999 (5'071 dont 4'476 incinérations en 2013 soit 87.50%).

Cimetière et centre funéraire de Montoie

Les cendres de 589 personnes incinérées ont été versées dans les caveaux collectifs du Jardin du souvenir (673 en 2013), dont 464 l'ont été en présence de la famille (509 en 2013).

Le nombre des cérémonies funèbres célébrées au centre funéraire est en léger recul (1'133 en 2014 contre 1'166 en 2013). Le nombre de dépôts de corps dans les chambres mortuaires est resté stable (1'325 en 2014 contre 1'324 en 2013).

Convois funèbres

Le nombre de convois funèbres s'est élevé à 583, dont 110 ont été réalisés par les Pompes funèbres officielles, en tant que concessionnaire communal. Ces 110 convois ont été à la charge de la Commune, conformément à la législation cantonale.

SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS (CH)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- accueillir le public et renseigner les usagers
- tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	7.50	7.50	7.50	6.50
Bureau «Suisse - permis C»	13.50	12.50	13.50	13.50
Bureau des étrangers	13.20	13.20	13.20	13.20
Logistique	4.00	4.00	4.00	4.00
Total service	38.20	37.20	38.20	37.20

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Total service	0.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration	1	1.00	1	1.00
Bureau «Suisse - permis C»	8	7.50	7	6.50
Bureau des étrangers	15	11.50	16	12.50
Bureau des étrangers	14	13.20	14	13.20
Logistique	4	4.00	4	4.00
Total service	42	37.20	42	37.20

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration	1	1
Total service	1	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	1	4

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emplois (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	1
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	1

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Bien que moins marquée par rapport à l'année 2013, la croissance démographique se poursuit en 2014, pour la 13^e année consécutive.

Entre les 31 décembre 2001 et 2014, la population lausannoise a crû de 14'764 personnes.

Par ailleurs, et à l'instar de quinze autres communes vaudoises, le Service du contrôle des habitants a fait l'objet d'un audit par la Cour des comptes de l'Etat de Vaud. Les résultats seront connus et publiés en 2015.

Statistiques

Pour l'année sous revue, l'augmentation de la population de 838 personnes se répartit entre 707 ressortissants étrangers et 131 nationaux. La rentrée universitaire contribue à faire de septembre le mois le plus chargé en termes d'arrivées, puisque pas moins de 2'702 d'entre elles ont été enregistrées durant ce seul mois, alors que la moyenne mensuelle s'élève à 1'242 arrivées.

Quant au pic de la population, c'est au 28 novembre qu'il a été constaté avec 140'627 habitants.

Population de Lausanne

au 31 décembre	2012	2013	2014	Différence 2013/2014
En résidence principale	132'790	134'810	135'903	+ 1'093
En résidence secondaire	4'796	4'580	4'325	- 255
Total	137'586	139'390	140'228	+ 838

Population suisse résidant à Lausanne

Canton d'origine	2012	2013	2014	Différence 2013/2014
Vaud	42'995	43'300	43'449	+ 149
Berne	7'415	7'341	7'274	- 67
Fribourg	6'736	6'639	6'560	- 79
Valais	4'848	4'769	4'852	+ 83
Neuchâtel	3'311	3'327	3'368	+ 41
Genève	2'209	2'272	2'292	+ 20
Jura	2'136	2'132	2'156	+ 24
Tessin	2'074	2'014	2'017	+ 3
Zurich	1'818	1'799	1'802	+ 3
Obwald	65	67	74	+ 7
Autres cantons	7'190	7'168	7'115	- 53
Total	80'797	80'828	80'959	+ 131

Population étrangère résidant à Lausanne

au 31 décembre	2012	2013	2014	Différence 2013/2014
Population en résidence principale :				
– Permis B	22'660	23'167	23'178	+ 11
– Permis C	29'265	30'249	30'777	+ 528
– Permis F	926	943	1'029	+ 86
– Permis L	1'243	1'462	1'340	- 122
– Cas en suspens auprès des autorités cantonales ou fédérales	1'222	1'331	1'787	+ 456
– Procédures de refus/recours	322	344	216	- 128
Total population résidente	55'638	57'496	58'327	+ 831
Dispensés par le DFAE ¹	73	65	61	- 4
Permis Ci ²	5	6	7	+ 1
Total population « diplomatique »	78	71	68	- 3
Requérants d'asile	555	491	426	- 65
Total en résidence principale	56'271	58'058	58'821	+ 763
Population en résidence secondaire :				
– Permis B	127	111	103	- 8
– Permis C	298	304	274	- 30
– Permis G (frontalier)	89	85	65	- 20
– Permis L	1	1	2	+ 1
– Demandes en cours	3	3	3	—
– Dispensés par le DFAE	—	—	1	+ 1
Total en résidence secondaire	518	504	448	- 56
Total de la population étrangère	56'789	58'562	59'269	+ 707

¹ Membres ou personnel des missions diplomatiques et consulaires dispensés de formalités.

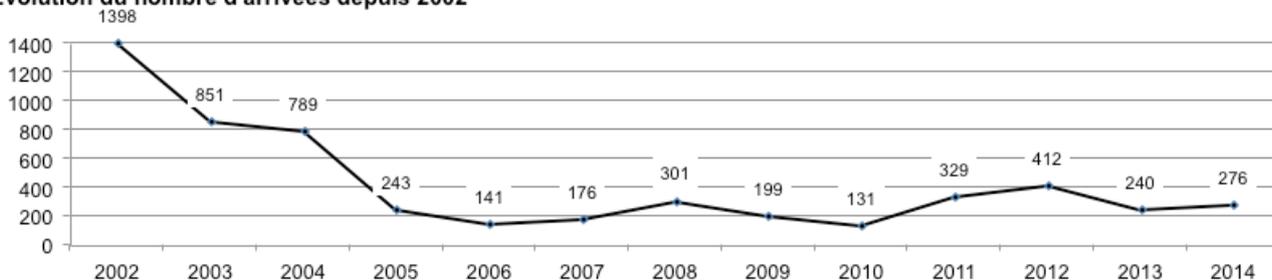
² Epouses ou enfants des personnes dispensées par le DFAE, exerçant une activité lucrative.

Au 31 décembre 2014, la population étrangère en résidence principale (hormis les requérants d'asile et les membres du Corps diplomatique et leur famille) se chiffre à 58'327 personnes, soit 42.91% (42.65% en 2013) de la population lausannoise en résidence principale.

Requérants d'asile résidant à Lausanne

276 nouveaux requérants ont été enregistrés (240 en 2013). 426 dossiers (491 en 2013) en cours d'examen relèvent actuellement de la section des permis de séjour.

Evolution du nombre d'arrivées depuis 2002



Recensement de la population selon la religion

(Art. 28 de la loi du 09.01.2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public)

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Protestants	26'226	18.81	24'820	17.70
Catholiques	44'192	31.70	41'456	29.56
Autres religions	16'716	11.99	15'938	11.37
Non déterminés	34'840	25.00	42'323	30.18
Sans	17'416	12.50	15'691	11.19
Total	139'390	100	140'228	100

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, la nouvelle teneur de l'article 4 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants n'autorise désormais plus que le recensement de « l'appartenance religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ». De plus, l'alinéa 2 de cette disposition rend, dorénavant, facultative la communication, par le citoyen, de son appartenance religieuse, ce qui requiert de faire preuve de toute la prudence nécessaire quant à l'interprétation des statistiques.

Recensement de la population selon l'âge et le sexe

La population lausannoise totalise, au 31 décembre 2014, 140'228 personnes, qui se répartissent comme suit :

Hommes	Femmes	Enfants (moins de 16 ans)			
		Garçons	Filles		
57'290	62'954	10'165	9'819		
Ans	0 à 20	21 à 60	61 à 89	90 à 99	100 et plus
Hommes	14'615	42'820	9'682	333	5
Femmes	14'199	43'130	14'349	1'062	33
Total	28'814	85'950	24'031	1'395	38

Recensement de la population selon l'origine et la nationalité

Lausannois	17'270
Vaudois	27'481
Confédérés	36'208
Suisses	80'959
France	10'390
Portugal	10'197
Italie	6'416
Espagne	4'870
Reste de l'Europe	12'906
Etrangers européens	44'779

Afrique	5'748
Amérique	4'436
Asie	4'114
Océanie	111
Apatrides	12
Non déterminés	69
Etrangers non européens	14'490
Population étrangère totale	59'269
Population globale	140'228

Naissances et décès au sein de la population lausannoise

	2012	2013	2014
Naissances	1'572	1'700	1'698
Décès	1'145	1'069	995
<i>Solde naturel</i>	427	631	703

Mesures d'éloignement

Cette année, 227 personnes ont reçu un délai de départ ou une interdiction d'entrée en Suisse, leur séjour dans le pays n'étant plus légal. A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter les vingt refus d'entrée prononcés en cours d'année.

Déclarations de garantie

459 déclarations de garantie (449 en 2013), permettant aux citoyens lausannois d'inviter des connaissances provenant de pays dits « à visa », ont été délivrées cette année.

Demandes d'entrée

Les demandes d'autorisation de visite touristique déposées par le biais d'une déclaration de garantie sont, parfois, transformées en demandes d'entrée (pays tiers). Celles-ci sont soumises au contrôle des ambassades ou consulats concernés. En 2014, 224 demandes d'entrée ont été traitées (2013 : 255).

Bureau des enquêtes

	2012	2013	2014	Différence 2013/2014
Enquêtes reçues	619	604	602-	2
Enquêtes réglées	634	605	576-	29
Enquêtes en cours	28	27	26-	1
Dénonciations au Ministère public	4	—	—	—
Dénonciations à la Commission de police	64	58	43-	15

Dans la mesure où les infractions commises dans le cadre de la loi sur le contrôle des habitants entrent dans le domaine de compétence de la Commission de police, cette voie est désormais privilégiée, au détriment des dénonciations auprès du Ministère public. En effet, le produit des amendes prononcées par la Commission de police alimente les comptes de la Ville, alors que ce n'est pas le cas des recettes générées par les sanctions pécuniaires prononcées par les instances cantonales. Par ailleurs, le bureau des enquêtes procède à l'élaboration de divers rapports de situation, à la demande des autorités cantonales (118 documents ont été établis durant l'année sous revue, contre 165 en 2013).

Relations avec les administrés

	2012	2013	2014	Différence 2013/2014
Entretiens aux guichets :				
– nombre	106'197	117'157	121'794	+ 4'637
– en heures	10'929	11'638	12'183	+ 545
Appels téléphoniques :				
– N° central 3133	34'752	35'543	35'033	- 510
– N° commercial 0900	4'515	3'743	3'253	- 490

SERVICE DE PROTECTION ET DE SAUVETAGE (SPSL)

Le Service de protection et de sauvetage a rempli, en 2014, ses missions premières de prévention, de secours et de sauvetage au profit des habitants. Ces missions ont représenté près de 11'000 interventions d'urgence effectuées par l'ensemble des entités et collaborateurs du service.

Le SPSL intervient régulièrement, sur la base de conventions, bien au-delà des frontières communales, voire cantonales, comme cela a été le cas pour une décontamination chimique dans le canton de Genève. Ces interventions et opérations se font toujours à la condition que cela ne soit pas au détriment de la sécurité des citoyens lausannois.

L'année 2014 a été marquée par la consolidation et le développement de rapprochements entre les entités du service et ses partenaires. En particulier, le nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours (RSDIS) a permis le rapprochement avec les sapeurs-pompiers de la commune d'Epalinges. Par ailleurs, une solution juridique a été trouvée pour la mise en place effective de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) Lausanne-District, conformément à la volonté cantonale. Finalement, avec l'inauguration, le 9 mai, du simulateur incendie sur le site du centre de formation de La Rama, c'est non seulement le partenariat entre la Ville de Lausanne et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) qui a été consolidé et développé mais également les échanges de connaissances entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, tant du SPSL que de l'ensemble du canton.

La division Groupe sanitaire, la Police du feu et les Pompes funèbres officielles ont, en plus de leurs activités quotidiennes, préparé leurs structures aux changements qui les impacteront courant 2015. En effet, le Service de la santé publique du Canton (SSP) évalue une nouvelle planification des urgences préhospitalières. Pour sa part, le règlement communal sur la police du feu permettra, dès 2015, de clarifier les compétences et de facturer certaines prestations, en particulier pour les réfractaires à l'autorité. Enfin, les Pompes funèbres poursuivent la mise en valeur des prestations de qualité offertes par l'office.

Du point de vue organisationnel, la direction du service a planché sur un renforcement des synergies entre entités et sur une revalorisation des métiers constituant le SPSL. Le mode de fonctionnement de la direction a été optimisé et l'identité visuelle du SPSL a été repensée. Tous deux seront déployés au cours de l'année 2015.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- protéger et sauver les personnes, les animaux et les biens
- gérer et coordonner l'activité des différentes entités, en développant une interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction SPSL	28.30	28.10	29.50	29.30
Division protection civile	28.20	26.95	18.80	18.00
Groupe sanitaire	41.30	39.50	41.30	40.50
Pompes funèbres officielles	11.00	11.00	11.00	11.00
Secours et incendie	124.50	122.50	124.50	126.50
Centre de formation de la RAMA			7.20	7.20
Total service	233.30	228.05	232.30	232.50

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014
Total service	- 1.00

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction SPSL	32	28.10	33	29.30
Division protection civile	28	26.95	18	18.00
Groupe sanitaire	43	39.50	44	40.50
Pompes funèbres officielles	11	11.00	11	11.00
Secours et incendie	123	122.50	127	126.50
Centre de formation de la RAMA			8	7.20
Total service	237	228.05	241	232.50

Tableau 2.2. - apprenti-e-s / aspirant-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	0	0

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	9	14

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	1
Démission	6
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	1
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	9

DIVISION SECOURS ET INCENDIE (DSI)**PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION (SUR LES PLANS LAUSANNOIS ET CANTONAL)**

- sauver les personnes, les animaux et les biens
- lutter contre les incendies
- juguler les effets du déchaînement des éléments naturels
- lutter contre les effets des pollutions, des fuites d'hydrocarbures ou de produits toxiques, chimiques ou radioactifs
- effectuer des interventions techniques
- garantir la sécurité lors de différentes manifestations organisées sur le territoire lausannois

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels

2010	2011	2012	2013	2014
125	121	120	120	124

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires (sans les officiers attachés à l'état-major, les membres de l'unité musicale et les jeunes sapeurs-pompiers)

2010	2011	2012	2013	2014
169	142	131	138	125

Interventions

Au nombre de 2'055, les interventions sont en diminution de 20 par rapport à l'année précédente. Effectuées à raison de 78% sur le territoire lausannois, elles se répartissent comme suit :

	2013	2014
Interventions pour le SDIS	1'091	1'108
Autres	984	947
Total des interventions	2'075	2'055

Types d'interventions

	2013	2014
Déclenchements d'alarmes automatiques	489	437
Incendies	596	579
Sauvetage de personnes et d'animaux	131	149
Désincarcérations	30	26
Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP)	12	18
Protection de l'environnement	309	338
Interventions techniques	505	416
Eléments naturels	6	92
Total	2'075	2'055

Répartition géographique des interventions

	2013	2014
Sur le territoire de la Commune de Lausanne	1'624	1'602
Sur le territoire d'autres communes (CR Feu)	451	453

Gros feux ou interventions importantes :

La mise sur pied des détachements lausannois (groupe de l'unité d'appui du poste permanent et section technique) a été nécessaire à onze reprises.

Afin de renforcer les équipes déjà engagées sur des sinistres conséquents, la mise sur pied du corps professionnel en congé a été nécessaire à vingt reprises.

Détachements forains

Les détachements forains sont rattachés aux détachements de premier secours (DPS) régionaux, selon la liste suivante :

- détachement forain de Vers-chez-les-Blanc au DPS Epalinges – Vers-chez-les-Blanc ;
- détachement forain de Vernand au DPS de la Mèbre ;
- détachement forain de Montheron au DPS du Haut-Talent.

Leurs interventions ne sont pas comptabilisées par la division secours et incendie.

Nouveau règlement du service de défense contre l'incendie et de secours de la Ville de Lausanne (RSDIS)

Après plusieurs années de travail de la direction du SPSL et d'un avocat spécialisé, c'est en date du 28 octobre que le nouveau règlement a été présenté au Conseil communal lausannois, qui l'a accepté.

Prestations pour le Tribunal des mineurs

Durant l'année, la DSI a reçu dans ses murs trois jeunes, coupables de départs d'incendie, afin de leur expliquer les conséquences de leurs actes délictueux. Ils ont également participé à des travaux de rétablissement et d'entretien de la caserne.

Collaboration de la DSI avec d'autres services communaux et divers partenaires

Tout au long de l'année, la division a mis des compétences particulières au profit d'autres services communaux et de divers partenaires, notamment pour les activités suivantes :

- présentation de la berce protection de l'ECA au Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) vaudois et aux collaborateurs du Centre de transmission des alarmes (CTA) ;
- appui à la gendarmerie dans le cadre de l'opération Dantes à Orbe et Amok au Day ;
- service de prévention dans le cadre du meeting Air14 à Payerne ;
- exercice d'engagement Tornado dans les secteurs de la cathédrale et du collège de Montriond ;
- travaux de levage à l'aide de la grue au profit de différents services de la Ville de Lausanne ;
- mise en place des pontons pour le Triathlon de Lausanne à l'aide de la grue ;
- service de prévention avec bateau lors du Triathlon de Lausanne ;
- service de prévention circulation lors du Triathlon de Lausanne ;
- essai des colonnes sèches dans le m2.

Matériel et équipement

L'ECA et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont mis à disposition de la DSI le matériel suivant :

- des nouveaux détecteurs multi-gaz ;
- deux nouvelles pompes pour le pompage et le transvasage des produits chimiques ;
- deux ventilateurs pour la ventilation de locaux contaminés par des gaz et des vapeurs chimiques et explosives.

Dans le cadre du budget de fonctionnement 2014, un treuil à corde à entraînement électrique et une potence multifonction pour le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP) ont été acquis.

Véhicules

Dans le cadre des autorisations d'achats 2013, un véhicule 4x4 pour le GRIMP et un véhicule de transport de personnes avaient été commandés et ont été livrés en 2014.

De plus, l'ECA et la DGE ont mis à disposition de la DSI les véhicules suivants :

- un véhicule modulaire équipé d'une berce « DCH » servant au transport de matériel destiné à lutter contre les hydrocarbures ;
- un bras élévateur articulé aérien de 44 mètres en remplacement de l'échelle automobile 50 m ;
- une berce mousse.

Dans le courant de l'année 2014, l'ECA a racheté à la Ville de Lausanne un véhicule pionnier lourd qui est engagé sur l'ensemble du canton lors d'accidents nécessitant des moyens importants.

Formation du corps professionnel

La formation de base s'est concentrée sur le fonctionnement et l'utilisation des nouveaux véhicules et matériels acquis par la Ville de Lausanne ou mis à disposition par l'ECA ou la DGE.

Cette année, avec la mise en service du simulateur incendie à La Rama, le personnel a eu l'opportunité de se former aux tactiques d'intervention ainsi que d'effectuer une mise à jour des connaissances sur les phénomènes thermiques dans les caissons de feu.

De nombreuses formations de bases ont été dispensées pour permettre aux groupes spécialisés tels que le GRIMP, le groupe d'appui tactique feu (GATF) et le groupe débriefing pompiers ambulanciers lausannois (GDPAL) d'assurer les missions quotidiennes.

Plusieurs sapeurs-pompiers professionnels ont suivi des formations spécifiques sur les feux d'aéronefs à Teeside en Angleterre ainsi que sur les feux d'installations pétrolières à Vernon en France.

Les cours cantonaux et fédéraux ont permis aux sapeurs-pompiers professionnels de suivre leur filière de formation continue et ainsi de consolider leurs connaissances de base.

Ecole latine des sapeurs-pompiers professionnels

En date du 27 janvier, huit sapeurs-pompiers professionnels lausannois ont suivi une formation de deux jours visant à obtenir le droit de fonctionner comme expert aux examens de brevet selon les directives du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

L'Ecole latine 2014 a débuté le 1^{er} avril sur le site du Centre de compétences en matière de formation (CECOFOR) à Versoix pour se terminer le 28 novembre. Composée de vingt aspirants romands, dont quatre lausannois, elle a permis à ces futurs sapeurs-pompiers professionnels d'acquérir les bases théoriques et pratiques de la profession. Il est à noter que huit instructeurs de la DSI ont été engagés pour dispenser la formation de base durant cette école.

L'école latine a mis sur pied une session de recrutement qui s'est déroulée en deux phases, soit le 6 septembre et les 4 et 5 octobre. A l'issue de cette sélection, trois nouveaux aspirants sapeurs-pompiers lausannois ont été retenus pour l'Ecole latine de 2015.

Les 21 aspirants issus de l'Ecole latine 2013, dont deux lausannois ont, quant à eux, reçu leur brevet fédéral lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée le 7 novembre à La Chaux-de-Fonds.

Centrale d'aide à l'engagement (CAE)

L'année 2014 a été placée sous le signe de la continuité. Sur le plan opérationnel, les opérateurs de la centrale ont pu démontrer leurs compétences en exploitant efficacement le véhicule de transmission cantonal (VTC), lors de feux importants qui se sont déclarés à Mollie-Margot, Renens, Suchy, aux Monts-de-Pully, à Mont-la-Ville et à Vucherens, ainsi qu'à la suite d'un feu d'industrie qui a duré trois jours sur la Commune d'Ecublens.

Le VTC a également été engagé sur un certain nombre d'exercices, en particulier à l'occasion de l'exercice « Tornado », organisé par le commandant de la région territoriale 1 dans les secteurs de Lausanne et de la Riviera, au profit des partenaires civils et militaires.

Sur le plan technique, les équipements sensibles de la caserne, et en particulier de la CAE, ont été testés dans le cadre de l'exercice du réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14), qui consistait en la simulation d'une coupure générale d'électricité sur l'ensemble du territoire suisse.

Corps de sapeurs-pompiers volontaires (DAP)

L'état-major du détachement d'appui du SDIS Lausanne a tenu onze séances qui ont permis de poursuivre la réorganisation et le renforcement de la structure de conduite ainsi que la gestion des missions confiées au corps volontaire.

Formation

La mise à niveau des connaissances de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie, en collaboration avec le responsable de la formation de la division de défense contre l'incendie et de secours (DDIS) de l'ECA.

Le détachement spécialisé dans le domaine de la décontamination de personnes en masse a suivi sa formation continue et collaboré, à l'occasion d'une journée de formation, avec le détachement poste médical avancé (DPMA).

Les spécialistes en éclairage de grande surface ont suivi des formations spécifiques à leur domaine en sus des nombreuses autres.

Un recrutement cantonal a eu lieu le 6 novembre dans chaque caserne du canton, sous l'égide de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (FVSP) et de l'ECA. Pour la DSI, 32 (- 9) nouveaux sapeurs-pompiers volontaires ont été incorporés.

Encadrés par 9 moniteurs professionnels et volontaires, les 22 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ont suivi la formation annuelle et les journées organisées par le groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers (GVJSP). Ils ont également participé à la promotion de diverses manifestations telles que la fête du Bois et le Téléthon.

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2013	2014
Services assurés	232	197
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	1'000	836

Relevons que ces chiffres sont en diminution, en raison de la réfection de la Salle Métropole de Lausanne, qui a fermé ses portes le 28 juin et qui rouvrira début octobre 2015.

POLICE DU FEU

Sa mission principale est de faire appliquer les directives des Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), de l'ECA ainsi que les dispositions légales communales et cantonales. Elle conseille les architectes lors de l'établissement d'avant-projets de construction et examine les dossiers de mise à l'enquête. La Police du feu émet les charges au permis de construire pour tout ce qui concerne la prévention incendie (portes coupe-feu, extincteurs, signalétique de sécurité, éclairage de secours, voies de fuite, etc.).

Lors de manifestations, la Police du feu valide les dossiers et définit les mesures de prévention incendie (implantation des structures extérieures, voies d'accès des secours, capacité des cantines, dispositifs d'extinction, etc.) imposées aux organisateurs.

La Police du feu surveille l'activité des maîtres ramoneurs concessionnaires sur le territoire de la Commune de Lausanne. En outre, 604 nouveaux dossiers de construction ou de transformation ont été traités. La Police du feu a également effectué 532 visites de fin de travaux et procédé à 616 examens de situation et visites pour des manifestations. Elle a aussi participé à 402 séances diverses et organisé 12 exercices d'évacuation. 252 dossiers d'intervention ont été mis à jour et 54 nouveaux dossiers ont été créés. Les prestations fournies par la police du feu sont en hausse constante depuis 2009.

DIVISION DU GROUPE SANITAIRE (DGS) / SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE RÉANIMATION (SMUR)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- assurer la prise en charge sanitaire professionnelle de tous les patients en situation de détresse préhospitalière, afin de préserver la vie et de créer les conditions favorables à leur transport ;
- répondre aux demandes d'interventions urgentes et non urgentes 24 heures sur 24 toute l'année (ambulance et SMUR), dans les délais prescrits ;
- mettre sur pied le plus rapidement possible, en cas d'événement particulier, les ressources disponibles et spécifiques telles que le groupe de reconnaissance et d'interventions en milieu périlleux, le détachement du poste médical avancé ou le binôme de conduite sanitaire ambulancier et médecin chef des secours (ACS/MCS).

Evolution de l'effectif des ambulanciers

2009	2010	2011	2012	2013	2014
*40	*40	*40	*40	*40.8	*40.8

* sans le personnel du secrétariat

Evolution de l'effectif du détachement du poste médical avancé

2009	2010	2011	2012	2013	2014
66	64	65	71	65	64

Doté d'un parc de véhicules parfaitement adapté à sa mission, la DGS dispose d'un équipement technique et médical de pointe. Son effectif, appuyé par des auxiliaires, permet de disposer en permanence de deux à quatre équipes d'urgence, immédiatement prêtes à intervenir, de jour comme de nuit. Le DPMA, quant à lui, se repose sur plus de soixante volontaires, dont douze médecins. Outre les interventions en ambulances, la DGS assure les spécialisations et prestations suivantes :

- piquet au SMUR (conduite du véhicule et assistance du médecin) ;
- groupe de reconnaissance et d'interventions en milieu périlleux ;
- ambulancier chef des secours ;
- débriefing psychologique ;
- santé/sécurité et hygiène au travail ;
- encadrement pour les étudiants ambulanciers en stage de formation professionnelle ;
- représentation de la Ville de Lausanne au bureau sanitaire des manifestations (BuSaMa).

Interventions

Le nombre de missions d'urgence accomplies par les ambulances accuse un léger recul de 1.74% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 6'835 interventions, dans un contexte où il y a une progression linéaire d'environ 5% des engagements gérés par le 144 pour tout le territoire vaudois. La variation de l'activité de la DGS peut s'expliquer, d'une part, par l'engagement des ambulances selon le principe de proximité, phénomène très aléatoire d'année en année et, d'autre part, par la présence de deux ambulances privées supplémentaires, l'une à Bussigny et l'autre à Lutry. Celles-ci sont affectées aux missions du dispositif cantonal de prise en charge des urgences préhospitalières (DisCUP). Au volume des courses d'ambulance de la DGS, il convient d'ajouter :

- 2'086 missions SMUR ;
- 17 missions GRIMP ;
- 14 missions ACS/MCS.

Le nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny (desservie par l'entreprise privée USR) a augmenté de 4.22% et celui de l'antenne de Mézières (desservie par l'entreprise privée STAR) de 1.52%, pour atteindre respectivement 2'284 et 1'538 missions. La DGS gère la facturation de ces deux bases.

Les missions médicalisées du SMUR sont, quant à elles, assurées en partenariat avec le Service des urgences du CHUV. Relevons que, pour l'année sous revue, trois plaintes pénales ont été déposées par des ambulanciers pour vols ou incivilités. Les affaires similaires qui se sont déroulées en 2013 sont toujours en cours de jugement.

Statistiques

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'interventions	7'032	6'866	6'477	6'953	6'835
Nombre de personnes transportées	6'028	5'854	5'528	5'816	5'643
Nombre d'interventions sans transport	1'004	1'012	949	1'116	1'192
Nombre de missions SMUR	2'289	2'344	2'299	2'222	2'086
Nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny	1'170	1'920	2'050	2'157	2'248
Nombre d'interventions de l'antenne de Mézières	1'116	1'274	1'362	1'515	1'538

Parallèlement, la DGS accueille de nombreux stagiaires, qui sont intégrés aux équipages d'intervention. En 2014, ils ont été plus de 130 à profiter de cette opportunité. La priorité est donnée à ceux qui sont en formation en soins ambulanciers ou en formation post-grade d'infirmier en soins d'urgence. Le total cumulé des stages se monte à 394 jours.

Collaborations (internes et externes)

Depuis de nombreuses années, la DGS entretient des liens très étroits avec le CHUV, notamment au travers de l'exploitation commune du SMUR et de la convention qui lie la direction du SPSL à celle de la direction du Service des urgences du CHUV, pour la supervision médicale des ambulanciers par deux médecins-cadres des urgences. Quant à la centrale Urgences-santé 144, située dans le même bâtiment que la DGS, elle constitue le maillon essentiel dans la gestion des missions de cette division. De plus, la Gendarmerie vaudoise ainsi que la Police municipale lausannoise sont des partenaires privilégiés, permettant des échanges de personnel pour effectuer des stages ou la planification de formations continues communes. Enfin, les écoles d'ambulanciers de Genève (ESAmb) et du Mont-sur-Lausanne (ES-ASUR) bénéficient des compétences et spécialisations développées au sein de la DGS.

Le DPMA, quant à lui, nourrit d'excellents contacts avec l'ECA pour tout ce qui est lié à l'acquisition de véhicules destinés au soutien sanitaire opérationnel (SSO). Il est également l'instigateur de la mise sur pied des véhicules de soutien sanitaire (VSS) du nord vaudois/Broye fribourgeoise et bas Valais, créés sur le même principe que celui de Lausanne. Des accords de renforts mutuels ont été formalisés en cas d'intervention et des formations communes sont organisées à la plus grande satisfaction des autorités de ces trois cantons.

Matériel et équipement

En 2014, la DGS n'a pas acquis de matériel conséquent. Le DPMA s'est doté d'un moniteur/défibriateur en remplacement d'un vieux modèle, dont la moitié du coût d'acquisition a été supporté par le Service de la santé publique du canton de Vaud.

Véhicules

Un nouveau véhicule SMUR a été acheté par le CHUV. Il est exploité par la DGS depuis début décembre, en remplacement de l'ancien mis en service en 2007, lequel fonctionnera désormais comme véhicule de réserve.

L'ECA a financé pour le DPMA un véhicule léger et une remorque. L'ensemble est destiné aux interventions SSO. En outre, une remorque de matériel médical, affectée à l'exploitation des postes sanitaires pour les manifestations organisées par la Ville de Lausanne, a été acquise par le service.

Formation

Près de 3'400 heures de formation continue ont eu lieu en 2014. Selon les directives nationales de l'Interassociation de sauvetage (IAS), chaque collaborateur doit justifier de 40 heures de formation continue par année. A cela s'ajoutent les formations liées à des spécialisations, telles que le GRIMP, l'ambulancier chef de secours, le débriefing et le DPMA. La grande majorité de ces formations se font sur le temps de congé du personnel.

Volontaires du détachement du poste médical avancé

Le DPMA est constitué de volontaires, pour la plupart actifs dans le domaine de la santé (ambulanciers, infirmiers, médecins). Ils sont chargés de mettre en place et d'exploiter un poste médical avancé (PMA) lors d'événements soudains (incendie, accident de la circulation, etc.) survenant sur le territoire vaudois, ainsi que pour les manifestations planifiées par la Ville de Lausanne.

En 2014, les tarifs des soldes du DPMA ont été ajustés afin de compenser la fiscalisation entrée en vigueur au 1^{er} janvier. Parmi les interventions sur alarme, il convient de citer celle liée à l'incendie qui a ravagé l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens durant deux jours, les 3 et 4 décembre. Dix-huit volontaires du DPMA se sont relayés durant 26 heures d'affilées

pour assurer le soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers engagés sur le sinistre. Plus d'une centaine de contrôles ont été effectués.

Outre les manifestations sportives organisées par la Ville de Lausanne, le DPMA a été sollicité à l'occasion du meeting aérien Air14 de Payerne pour mettre à disposition de l'armée ses moyens d'intervention et de conduite. Une quarantaine de personnes ont ainsi effectué, du 27 août au 8 septembre, plus de 2'200 heures cumulées de service.

Spécificités

En date du 3 avril, la Municipalité a accepté de porter l'indemnité pour inconvénients de fonction des ambulanciers et techniciens ambulanciers à hauteur de celle touchée par les sapeurs-pompiers professionnels. Cette mesure est entrée en vigueur au 1^{er} septembre.

Sur le plan opérationnel, l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola, qui sévit en Afrique de l'ouest, a généré une psychose mondiale, n'épargnant pas la Suisse. Dans ce contexte, le SSP a mandaté la DGS afin qu'elle assure, dès le mois de septembre, tous les transports de patients susceptibles d'être infectés par ce virus. Quelques semaines plus tard, ce mandat s'étendait aux cantons de Neuchâtel et Fribourg, à la demande de leurs autorités sanitaires respectives. Le personnel a été spécifiquement formé et une ambulance équipée en conséquence afin d'être dédiée exclusivement à ces transferts.

L'exercice «Tornado», qui a eu lieu du 11 au 13 novembre, a occupé le chef de la division pour les phases de préparation et de réalisation, ainsi que trois ambulances pour assurer la sécurité des personnes impliquées.

Enfin, la DGS a présenté sa demande de renouvellement de reconnaissance qualité IAS. La visite des experts s'est déroulée le 25 novembre. Un préavis favorable a été délivré, lequel doit encore être validé par la commission qualité de l'IAS.

DIVISION DE LA PROTECTION CIVILE (DPCi)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- gérer et garantir les effectifs de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC)
- mettre sur pied et diriger les cours de compétence communale
- participer, d'entente avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres
- garantir l'état opérationnel et les engagements de l'ORPC avec les partenaires

Evolution de l'effectif des professionnels

2009	2010	2011	2012	2013	2014
*20	*20	*19	*20	*20	*18

* sans le personnel du centre de formation de La Rama

Evolution de l'effectif des volontaires (ou miliciens)

2009	2010	2011	2012	2013	2014
1'322	1'155	1'069	1'035	1'112	1'188

Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités au sens de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi). Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'913 jours de service. La prestation la plus importante pour 2014 restera l'engagement au profit du meeting Air14, représentant à lui seul 1'265 jours de service.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à douze reprises alors que dans deux cas, des mesures plus importantes ont été activées :

- alarme de la Formation d'intervention régionale (FIR) afin d'assurer la déviation de trafic en soutien à la police cantonale sur l'A9 ;
- mise en place d'une planification afin de garantir un accueil de 600 personnes en vue d'une évacuation d'urgence suite à l'incendie de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens.

De plus, la DPCi a été largement impliquée dans le cadre des directives d'intervention en cas d'accident majeur de la Ville de Lausanne (DIAM), particulièrement son plan « Canicule » (lequel n'a pas été déclenché).

Heures réalisées par les professionnels

	2013	2014
Engagements et manifestations	449	931
Engagements en situation d'urgence	125	118
Total	574	1'049

L'augmentation des heures est essentiellement due aux prestations fournies dans le cadre d'Air14.

Collaborations (internes et externes)

La protection civile a collaboré en matière d'assistance avec la Police cantonale et l'état-major cantonal de conduite (EMCC) dans le cadre du plan d'engagement Amok (cas d'un tireur actif). Elle a également appuyé l'organisateur de Air14, manifestation au cours de laquelle près de 140 personnes ont été engagées sur treize jours, notamment dans le domaine de la cellule renseignements du poste de commandement sécurité ainsi que dans le cadre du concept de personnes perdues sur le site de la manifestation. En novembre, l'exercice « Tornado » a permis d'effectuer des missions d'évacuation de biens culturels, d'assistance et de sécurisation. Il est enfin à noter la collaboration à l'exercice « CIMI » qui impliquait la formation des futurs médecins militaires, ainsi qu'un appui au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en matière d'instruction.

Matériel et équipement

Sur la base des directives fédérales, et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel désuet avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre partie a été remise à l'Organisation internationale de protection civile (OIPC). Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2015. Dans le cadre du concept d'assistance, 240 lits pliables ont été acquis et conditionnés par palettes de trente pièces.

Durant l'année, le personnel de la section logistique a mis, à 17 reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée.

Répartition des locations

	Occupation	Nuitées
Grand-Vennes	7	324
Prélaz	10	416
Vallée de la Jeunesse	1	45
Total	18	785

La construction de Coteau-Fleuri est toujours louée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'accueil des réfugiés alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, pour l'opération « Accueil des sans-abris », depuis le mois de septembre 2014 jusqu'au mois d'avril 2015.

Au surplus, notons que les constructions du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz) sont également occupées par l'EVAM.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2014 s'élève à 343. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

- 304 abris jugés en ordre (94%) ;
- 2 abris comportant des défauts mineurs (0.6%) ;
- 12 abris comportant des défauts graves (4%).

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 5 février par le CTA de Pully à 13h30, et manuellement à 13h40. En définitive, presque toutes les sirènes (63) ont fonctionné, sauf une sur déclenchement à partir du CTA et sept sur déclenchement manuel.

Véhicules

Un véhicule à pont a été changé cette année. Le véhicule équipé pour le ravitaillement a quant à lui été retiré en raison de frais de remise en état trop élevés. En outre, deux véhicules de traction remis en prêt par le SSCM ont été transférés à deux ORPC voisines.

Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la technique de travail en état-major ;
- la prise en charge de personnes d'un EMS et l'accueil de celles-ci ;
- le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- le perfectionnement dans le domaine de la télématique.

Jours de service

Désignation	2013	2014
Cours effectués dans le cadre communal	4'917	5'504

Engagement des volontaires et miliciens

5'504 jours auront été accomplis en 2014, soit 500 jours de plus qu'en 2013. Cette augmentation provient essentiellement des engagements importants tels que Air14 et Tornado. Relevons que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1'200 personnes, seuls 18 professionnels assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétitions destinés à maintenir le niveau d'engagement de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 65% des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville et l'appui aux collectivités.

Spécificités

L'ORPC étant intégrée au SPSL, cette dernière fonctionne différemment d'une autre ORPC du Canton. La collaboration avec les partenaires de la protection de la population s'en trouve accrue et régulière.

Au surplus, étant doté d'une structure professionnelle élargie, l'encadrement des miliciens permet de maintenir une capacité à l'engagement efficace.

CENTRE DE FORMATION DE LA RAMA (CFR)

PRINCIPALES TÂCHES DU CFR

- offrir, à l'interne de la Ville comme à l'externe, un service de réservation et de mise à disposition des infrastructures (salles de cours, piste d'exercices et restaurant)
- exploiter le restaurant du CFR (desserte de la cafétéria et du restaurant en fonction des besoins des locataires)
- planifier, diriger et exécuter les travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments, des installations et du mobilier
- gérer le budget et organiser la facturation

Locations

Durant l'année, 254 jours de location ont été enregistrés au CFR. Le nombre de visiteurs ayant bénéficié de ses infrastructures s'élève à 17'043.

Il convient de souligner que la fréquentation du CFR se répartit comme suit :

- 30% d'utilisateurs issus de divers services de la Ville ;
- 70% de locataires externes.

Répartition des locations

	2013	2014
Jours de location	220 (17 samedis et 11 dimanches)	254 (25 samedis et 15 dimanches)

Repas

	2013	2014
Personnel de La Rama (DPCi et CFR)	2'314	2'055
Personnel interne	1'515	2'947
Livrés	6'328	5'857
Locataires externes	6'475	6'184
Total	16'632	17'043

Une augmentation a été enregistrée en matière d'exploitation. Celle-ci est liée à la mise en service du simulateur d'incendie sur la piste d'exercices.

Entretien des bâtiments

L'essentiel des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2011/16 (« Réfection et aménagement du centre de formation de La Rama – Construction d'un simulateur d'incendie – Constitution d'un droit de superficie ») a été finalisé entre 2013 et 2014.

Quelques réalisations 2014

- rénovation et réaménagement de la piste d'exercice ;
- réorganisation de la menuiserie pour répondre aux besoins de l'ECA pour le montage de leurs caissons feu ;
- mise aux normes et remplacement des machines de la menuiserie ;

- augmentation des surfaces d'affichage de la salle TG et réaménagement pour la rendre plus polyvalente ;
- rénovation du bureau technique ;
- mise aux normes des installations électriques ;
- création d'un vestiaire au rez-de-chaussée du bâtiment pour les participants au simulateur.

OFFICE DES POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES (PFO)

PRINCIPALES TÂCHES DE PFO

- procéder aux levées de corps ordonnées par l'autorité compétente
- effectuer les levées de corps sur demande des familles
- assurer l'organisation complète de funérailles en Suisse et à l'étranger
- accomplir les démarches administratives auprès des autorités compétentes pour les incinérations, les inhumations, les exhumations, ainsi que les dépôts de cendres
- organiser les rapatriements en Suisse et à l'étranger
- assurer les convois officiels pour le transport des corps de défunts, aux fins d'inhumation ou d'incinération, du domicile mortuaire ou du lieu de la cérémonie funèbre situé sur le territoire de la commune de Lausanne, au cimetière ou au crématoire
- garantir une permanence, par service de piquet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24
- offrir la possibilité de conclure des conventions pour obsèques futures

EFFECTIF DU PERSONNEL

Malgré des absences de longue durée, l'effectif du personnel des PFO a pu être maintenu à 11 ept.

Prestations funéraires

La cheffe d'office a eu à cœur la poursuite de l'harmonisation des protocoles et procédures ainsi que l'amélioration et le développement de l'approche client.

Développement de la visibilité

Les diverses actions entreprises comme le développement du réseau, la participation à divers séminaires et la visite d'institutions de soins ont permis une visibilité augmentée de l'office.

Assainissement

Les actions d'amélioration continue au niveau de la visibilité prises en 2014 ont permis d'entrevoir une sensible augmentation du nombre de services complets. Toutefois, ces actions n'ont pas été suffisantes pour atteindre l'équilibre financier.

Statistique

	2012	2013	2014
Services complets	765	686	692

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES (SAS)

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le Service des assurances sociales accomplit toutes les tâches d'une caisse de compensation AVS, à savoir, notamment :

- l'affiliation des employeurs de personnel, des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- la révision de la gestion des charges sociales auprès des employeurs de personnel
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF/PC Fam et rente-pont
- le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité (APG), des allocations familiales (AF) et des prestations complémentaires cantonales pour familles et de la rente-pont

Dans le domaine de l'assurance-maladie, il contrôle que tous les Lausannois soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subside à la cotisation.

De plus amples renseignements sur ces différents domaines, qui ne sont pas placés sous la responsabilité des autorités communales, peuvent être obtenus auprès du service.

Au plan communal, ses missions comprennent aussi bien la gestion de l'allocation communale de naissance que celle de l'aide individuelle au logement, ceci pour sa partie applicative, la partie juridique de cette prestation restant de la compétence du Service du logement et des gérances.

Les mesures d'accompagnement du règlement communal sur la gestion des déchets ont été confiées au Service des assurances sociales. Elles consistent à remettre gratuitement aux familles, lors de la naissance d'un enfant, des sacs poubelles afin de faire face au surcroît de déchets engendrés par l'usage des couches-culottes. En outre, les personnes incontinentes au sens de la loi sur l'assurance-maladie peuvent également bénéficier de sacs gratuits.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration	3.80	3.80	3.80	3.80
Affiliés	12.10	12.10	12.30	12.30
Ass.-maladie & aide logement	5.80	4.60	6.00	6.00
Comptabilité	2.50	2.50	1.70	1.50
Prest.compl.famil.& Rentes	4.70	4.70	6.70	6.70
Prest. Familiales & militaires	5.70	5.20	5.70	5.20
Prestations complémentaires	17.20	17.20	17.20	17.20
Recouvrement	5.50	5.50	5.50	5.50
Rentes	8.00	7.00	8.00	8.00
Total service	65.30	62.60	66.90	66.20

Tableau 1.2.- variation en ept alloués

du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
Unité administrative	
Total service	+ 1.60

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration	4	3.80	4	3.80
Affiliés	13	12.10	13	12.30
Ass.-maladie & aide logement	6	4.60	7	6.00
Comptabilité	3	2.50	2	1.50
Prest.compl.famil.& Rentes	5	4.70	8	6.70
Prest. Familiales & militaires	6	5.20	6	5.20
Prestations complémentaires	19	17.20	19	17.20
Recouvrement	7	5.50	7	5.50
Rentes	7	7.00	8	8.00
Total service	70	62.60	74	66.20

Tableau 2.2. - apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration	2	1
Total service	2	1

Tableau 2.3. - mouvements du personnel, excepté transfert inter-services (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	4	9

Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Convention de départ	
Décès	
Démission	3
Départ à la retraite	1

Fin de contrat	
Licenciement fin droit traitement	
Licenciement invalidité totale	
Licenciement juste motif	
Licenciement reconversion ext.	
Licenciement suppression poste	
Total service	4

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Règlement sur la gestion des déchets – Mesures d’accompagnement

En 2014, le service a remis, à titre gratuit, des sacs à ordures aux personnes répondant aux critères requis par le règlement communal sur la gestion des déchets, à savoir :

- à 1'477 familles d'un enfant né en 2014 (distribution unique de 80 sacs de 35 litres ou de 160 sacs de 17 litres) ;
- à 642 personnes incontinentes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal, distribution annuelle de 50 sacs de 35 litres ou de 100 sacs de 17 litres).

Optimisation des relations entre l'agence AVS de Lausanne et ses partenaires

En juin 2014, la Municipalité a décidé de renoncer à l'indépendance de son agence d'assurances sociales de type « A », ceci afin de réduire ses charges liées aux activités qui ne sont pas de la compétence obligatoire des communes. Dans cette optique, des pourparlers ont été engagés avec la direction de la Caisse cantonale de compensation AVS à Clarens et avec le Département de la santé et de l'action sociale, principaux partenaires de l'agence. Les premiers effets de cette restructuration se feront sentir en 2015 déjà.

La nouvelle répartition des tâches devrait favoriser, à Lausanne, un service de proximité en matière d'accès aux prestations d'assurances sociales. Les activités ne nécessitant que peu de contacts directs avec les assurés devraient quant à elles être regroupées au siège de la Caisse cantonale.

Allocations fédérales de maternité

Durant l'année écoulée, l'agence a octroyé des allocations fédérales de maternité (AMat) à 430 mères, pour un montant total de quelque CHF 5'000'000.–, dont plus de CHF 1'100'000.– ont été alloués à l'employeur « Ville de Lausanne », qui récupère ainsi une grande partie des salaires versés à ses employées pendant le congé maternité. Le plafond maximal de l'AMat s'élève à CHF 196.–, pour une durée de 98 jours.

Allocation communale de naissance

Cette prestation communale n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative (cela depuis l'entrée en vigueur de l'allocation fédérale de maternité, le 1^{er} juillet 2005), pour autant, bien entendu, que les autres conditions (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

Cette année, 1'636 naissances et accueils en vue d'adoption ont été enregistrés (1'593 en 2013). 307 allocations ont été octroyées (287 en 2013), représentant une dépense totale de CHF 416'000.– (CHF 392'820.– en 2013).

Le montant de l'allocation varie de CHF 1'000.– à CHF 1'440.–, par paliers de CHF 110.–, en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi de cette prestation est fixé à CHF 60'000.–. Cette limite est augmentée de CHF 7'000.– par enfant autre que le nouveau-né.

Aide individuelle au logement (AIL)

Au cours de l'exercice, le nombre de bénéficiaires de cette prestation, financée paritairement par la Ville et le Canton, a diminué de 11.2%, passant de 450 à 400 au 31 décembre. Les prestations versées ont également été réduites de 25.4%, de CHF 1'455'909.– en 2013 à CHF 1'086'020.– en 2014.

L'AIL est une prestation qui vient en aide aux familles autonomes financièrement. Elle vient compléter un dispositif de prestations sociales et a pour but d'apporter un complément aux familles dont la charge liée aux loyers se révèle trop lourde. L'AIL a été intégrée au système d'information du revenu déterminant unifié (SI-RDU) au 1^{er} janvier 2013. Depuis cette date, les subsides aux primes de l'assurance-maladie se sont ajoutés au revenu déterminant permettant de calculer un éventuel droit.

Le règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (RAIL) tarde toutefois à être révisé, en particulier au niveau des barèmes qu'il fixe et qui permettraient de retrouver une stabilité dans les octrois de la prestation. La tablette qui avait été soumise aux communes appliquant l'AIL, en novembre 2013, n'a pas été déployée. Le nouveau projet de révision du RAIL mis en consultation à fin décembre 2014 repousse une nouvelle fois la perspective de voir cette prestation retrouver la place qui était la sienne avant le SI-RDU.

Une grande majorité des bénéficiaires lausannois ont ainsi perdu leur droit à l'AIL par simple effet de seuil, consécutivement à l'ajout des subsides à leurs revenus. Cette situation s'est poursuivie cette année suite à l'augmentation des subsides lors de leur renouvellement au 1^{er} janvier 2014, les barèmes de l'AIL n'évoluant pas automatiquement en fonction de l'augmentation des subsides.